COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2014

incluant le Rapport financier semestriel 2015

GROUPE BPCE

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 août 2015 et enregistrée sous le numéro de dépôt D.15-0329-A01, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, et enregistré sous le numéro de dépôt D.15-0329. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès de la Compagnie de Financement Foncier, 4, quai de Bercy – 94224 Charenton-le-Pont, sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : www.foncier.fr, dans la rubrique « Communication financière/Rapports annuels » notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Sommaire

Rapport d'activité 2

Profil 3
Environnement économique 3
Activité 3
Chiffres clés 4

Rapport financier 6

Rapport de gestion à fin juin 2015 7
Comptes individuels semestriels condensés 14
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015 47
Attestation du responsable 48

Rapport de gestion des risques 50

1. Préambule 51
2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques 51
3. Facteurs de risques 51
4. Fonds propres et ratios prudentiels 52
5. Gestion des risques de crédit et de contrepartie 54
6. Analyse de la sinistralité 60
7. Techniques de réduction des risques 61
8. Recommandations du Forum de stabilité financière (FSF) 63
9. Risques de marché et de gestion de bilan 64
10. Les risques opérationnels 66
11. Le risque de règlement 68
12. Le risque de non-conformité 68

Éléments juridiques 70

1. Organes d'administration 71
2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale 72
3. Informations générales 72

Table de concordance AMF 73

Abréviations utilisées dans le document :
Milliards d'euros : Md€
Millions d'euros : M€
Milliers d'euros : K€

Rapport d'activité

PROFIL	**3**	**ACTIVITÉ**	**3**
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	**3**	**CHIFFRES CLÉS**	**4**

Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier [A- *(persp. en dév.)*/A2 *(stable)*/A *(stable)*] [1], affiliée à BPCE [A *(persp.nég.)*/A2 *(stable)*/A *(stable)*] [1], sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, aussi bien pour sa maison mère que pour le Groupe BPCE dans son ensemble, par l'émission d'obligations foncières notées [AAA (*persp.stable*)/Aaa (*stable*)/AA (*stable*)] [1].

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS [2] 52-4 et CRD ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen CRR. Toutes les obligations foncières émises en euro sont éligibles au programme de refinancement auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

Depuis 2012, la Compagnie de Financement Foncier est adhérente au Label Covered Bond de l'ECBC. Ce label a été créé afin de répondre aux attentes des acteurs du marché des covered bonds qui demandaient un renforcement des standards et un accroissement de la transparence, notamment par la diffusion d'une information harmonisée et régulière aux investisseurs.

Environnement économique

L'amélioration de la situation économique mondiale devrait se confirmer en 2015, avec un taux de croissance du PIB qui devrait s'établir à 2,8 % en 2015 contre 2,6 % en 2014 [3]. Cette amélioration devrait davantage bénéficier aux pays développés grâce à une conjonction de facteurs favorables, notamment la baisse importante des prix du pétrole initiée en 2014, ainsi que des politiques monétaires accommodantes de la part des principales banques centrales. La France devrait également bénéficier de cette conjoncture. Ainsi, le Fonds monétaire international [4] et la Banque de France estiment que la croissance du pays en 2015 s'établira à 1,2 % [5]. Toutefois, d'autres évènements comme la volatilité des taux de change, l'agitation des marchés financiers chinois et la crise grecque continuent de faire l'objet d'une vigilance particulière.

Sur le marché des *covered bonds*, les émissions d'obligations sécurisées euros *benchmark* ont atteint 61 Md€ au cours des six premiers mois de l'année, en baisse de 11,6 % par rapport à la même période en 2014 [6]. Ce niveau d'offre reste toutefois en ligne avec les prévisions de volume pour l'ensemble de l'année 2015 qui s'élèvent à 116,5 Md€ [7].

Cette faiblesse de l'offre est accentuée par l'intervention continue de la BCE *via* notamment ses différents programmes d'achat d'actifs entamés en septembre 2014 et qui se sont poursuivis en 2015. Le montant global des achats dans le cadre de ce programme à fin juin 2015 s'élève à 95,0 Md€, dont 65,5 Md€ réalisé en 2015 et à 80 % sur le secondaire du fait de l'offre réduite sur le primaire [8].

Activité

La Compagnie de Financement Foncier a levé 4,0 Md€ hors opérations exceptionnelles (*buy-back* et placement intragroupe) au cours du 1er semestre 2015. Ce volume comprend notamment trois *benchmarks* : une émission de 1,0 Md€ à 10 ans effectuée en janvier, une émission de 1,0 Md€ à 5 ans effectuée en février et une émission de 1,5 Md€ à 3 ans effectuée en juin. À ces 4,0 Md€ de ressources levées s'ajoutent 0,6 Md€ d'émissions effectuées dans le cadre d'opérations de rachats d'obligations et 0,8 Md€ d'émissions souscrites par Vauban Mobilisations Garanties dans le cadre d'opérations de placements intragroupe.

Le volume et les conditions des émissions réalisées au 30 juin 2015 sont en ligne avec le plan prévisionnel de financement du groupe Crédit Foncier.

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence 2014.

(2) UCITS : Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities.

(3) World Bank, Global economic prospects, June 2015.

(4) Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2015.

(5) Banque de France, Projections macroéconomiques pour la France, Juin 2015.

(6) Recherche Natixis, Covered bond weekly, Juin 2015.

(7) Recherche Natixis, Covered Bond outlook, Novembre 2014.

(8) Données Banque centrale européenne.

Chiffres clés

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique :

Crédit Foncier [A- (*persp. en dév.*)/A2 (*stable*)/A (*stable*)] (1) (2)
filiale de BPCE [A (*persp.nég.*)/A2 (*stable*)/A (*stable*)] (1) (2)

Notations des obligations foncières (2)	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Fitch Ratings	AA	Stable

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings.
(2) Notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ AU 30 JUIN 2015 ET AU 31 DÉCEMBRE 2014

Actif *(par type d'exposition)*

	Au 30 juin 2015		Au 31 décembre 2014	
	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires	**40,6**	**47,1 %**	**40,4**	**45,9 %**
Prêts hypothécaires et assimilés	40,6	47,1 %	40,4	45,9 %
Expositions Secteur public	**34,9**	**40,5 %**	**36,4**	**41,4 %**
Secteur public en France *	25,1	29,5 %	25,5	29,0 %
Secteur public à l'étranger	9,8	11,0 %	10,9	12,4 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	**10,7**	**12,4 %**	**11,1**	**12,7 %**
Valeurs de remplacement	6,9	7,9 %	6,9	7,9 %
Autres actifs	3,8	4,5 %	4,2	4,8 %
TOTAL ACTIF	**86,2**	**100 %**	**87,9**	**100,0 %**

* *Y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 2,0 Md€ fin juin 2015 et 1,2 Md€ fin 2014.*

Passif

	Au 30 juin 2015		Au 31 décembre 2014	
	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	**68,9**	**79,9 %**	**70,6**	**80,3 %**
Obligations foncières	70,2	81,4 %	71,1	80,9 %
Écart de change sur obligations foncières	- 1,6	- 1,8 %	- 0,8	- 0,9 %
Autres ressources privilégiées	0,3	0,3 %	0,3	0,3 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan	**1,7**	**2,0 %**	**1,0**	**1,2 %**
Ressources non privilégiées	**15,6**	**18,1 %**	**16,3**	**18,6 %**
Dettes chirographaires	10,1	11,7 %	10,8	12,3 %
Dettes subordonnées et assimilées	3,7	4,3 %	3,7	4,2 %
• dont titres subordonnés remboursables	2,1	2,4 %	2,1	2,4 %
• dont titres super subordonnés	1,4	1,6 %	1,4	1,5 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1,8	2,1 %	1,9	2,1 %
TOTAL PASSIF	**86,2**	**100 %**	**87,9**	**100,0 %**
Fonds propres et assimilés	*4,7*	*5,5 %*	*4,9*	*5,6 %*

RÉPARTITION DES ACTIFS : 86,2 MD€

Par type d'actifs

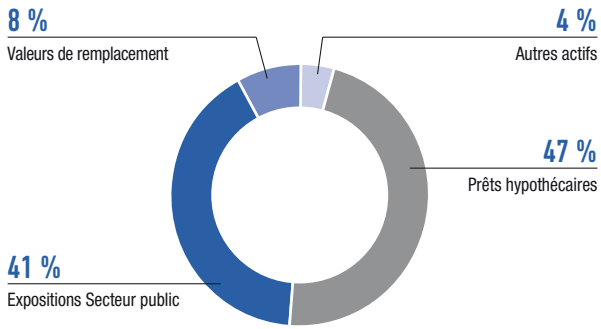

Par zone géographique

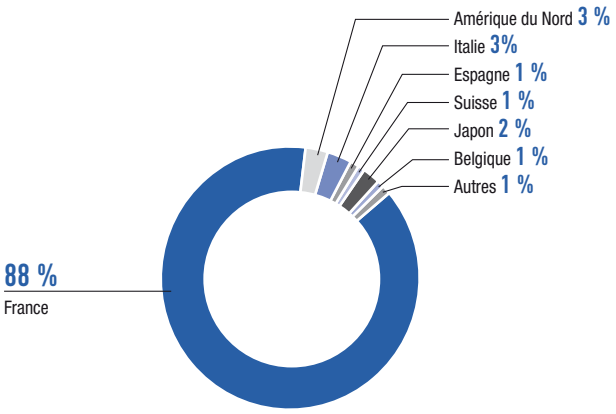

INDICATEURS DE PERFORMANCE

4,0 Md€
Obligations foncières émises au 30 juin 2015 (1)

74,7 M€
Résultat net

185,2 M€
Produit Net Bancaire

4,7 Md€
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV

120,2 %
Ratio de surdimensionnement réglementaire

19,7 %
Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées

73,2 %
Quotité moyenne des créances hypothécaires

9,7 %
Ratio *Common Equity Tier one*

27,1 %
Ratio de solvabilité (2)

Passif privilégié au 30 juin 2015

70,2 Md€ d'obligations foncières.

Positionnement

Un des leaders sur le segment des *covered bonds* en Europe.

(1) Hors opérations exceptionnelles (buy-back et opérations intragroupe).
(2) Calculé en méthode standard.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTIF ET DU PASSIF PRIVILÉGIÉ

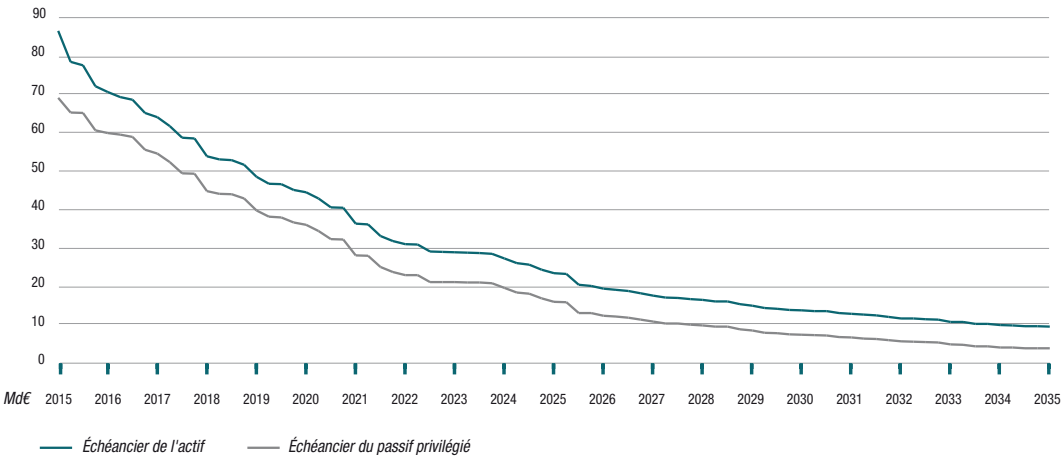

Rapport financier

RAPPORT DE GESTION À FIN JUIN 2015 7

COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS CONDENSÉS 14

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2015 47

ATTESTATION DU RESPONSABLE 48

Rapport de gestion à fin juin 2015

Au cours du 1er semestre 2015, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier est restée conforme aux orientations stratégiques du groupe Crédit Foncier et à ses propres engagements de gestion. Au 30 juin 2015, le bilan s'établit à 86 Md€, en baisse de presque 2 Md€ sur la période, et le résultat net sur six mois est de 75 M€.

1. Principales opérations du semestre

Conformément aux orientations stratégiques du groupe Crédit Foncier, les principales opérations du semestre ont permis de :

- refinancer la production de prêts hypothécaires accordés par le Crédit Foncier à sa clientèle de particuliers pour un montant de 3,2 Md€, dont 2,5 Md€ par acquisition directe (encours comprenant la partie éventuellement non encore débloquée) et 0,6 Md€ par mobilisation par billets hypothécaires. Près de deux tiers des créances achetées bénéficient de plus de la garantie de l'État français au travers du FGAS ;
- poursuivre la réduction de la taille du bilan par des ventes d'actifs à l'international pour un montant de 1,3 Md€. Ainsi, la Compagnie de Financement Foncier a liquidé toutes ses positions sur l'Autriche (443 M€ de nominal dont notamment 3 lignes obligataires émises par HETA), Chypre (50 M€ de nominal), la Hongrie (35 M€ de nominal) et l'Allemagne (495 M€ de nominal constitués de titres à court terme émis par des Landesbanks). La Compagnie de Financement Foncier a également réduit d'autres expositions européennes principalement sur l'Espagne (167 M€ de nominal) et la Slovénie (50 M€ de nominal) ;
- limiter les encours de hors-bilan par la compression de *swaps* conclus avec le Crédit Foncier portant sur un montant notionnel de 4,5 Md€ et ayant généré le versement de soultes de résiliation pour 46 M€.

Parallèlement, la Compagnie de Financement Foncier a émis un montant brut de 5,4 Md€ d'obligations foncières se décomposant en :

- 4,0 Md€ d'émissions nouvelles sur le marché ;
- 0,8 Md€ de titres placés au sein du groupe Crédit Foncier ;
- 0,6 Md€ d'émissions correspondant à des opérations de restructuration de dettes (rachat de lignes anciennes et remplacement par des titres de maturité plus longue).

La Compagnie de Financement Foncier a notamment réalisé trois émissions publiques au cours du semestre : 1 Md€ à 10 ans en janvier, 1 Md€ à 5 ans en février et 1,5 Md€ à 3 ans en juin.

2. Évolution de l'actif

Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/15		31/12/14	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis articles L. 513-3, L. 513-5 et L. 513-6	**40 636**	**47,1 %**	**40 390**	**45,9 %**
Prêts hypothécaires du secteur aidé	167	0,2 %	196	0,2 %
Prêts garantis par le FGAS	16 119	18,7 %	15 818	18,0 %
Autres prêts hypothécaires	15 588	18,1 %	16 133	18,3 %
Billets hypothécaires	7 938	9,2 %	7 323	8,3 %
Prêts cautionnés	823	1,0 %	920	1,0 %
Expositions sur des personnes publiques articles L. 513-4 et L. 513-5	**34 908**	**40,5 %**	**36 399**	**41,4 %**
Prêts publics du secteur aidé	112	0,1 %	123	0,1 %
Autres prêts publics *	26 514	30,7 %	26 819	30,5 %
Titres d'entités publiques	8 282	9,6 %	9 457	10,8 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	**3 838**	**4,5 %**	**4 214**	**4,8 %**
Valeurs de remplacement article L. 513-7	**6 852**	**7,9 %**	**6 946**	**7,9 %**
TOTAL ACTIF	**86 234**	**100,0 %**	**87 949**	**100,0 %**

* *Y compris les dépôts à la Banque de France de 2,0 Md€ au 30 juin 2015 et 1,2 Md€ au 31 décembre 2014.*

Les opérations du semestre ont conduit à une baisse du bilan de 1,7 Md€, résultant de mouvements contraires selon le secteur d'activité :

- légère augmentation des encours hypothécaires, les acquisitions ayant plus que compensé l'amortissement du portefeuille pourtant accéléré par des remboursements anticipés de prêts aux particuliers historiquement élevés. Notamment les encours bénéficiant d'une double garantie (hypothécaire et publique par le FGAS) ont augmenté de 0,3 Md€ ;
- baisse des expositions publiques. En excluant les dépôts à la Banque de France, les prêts aux États et aux collectivités territoriales (ou garantis par ces entités publiques) ont baissé de 2,3 Md€ par suite des ventes enregistrées sur le semestre et, dans une moindre mesure, des amortissements contractuels ;
- accroissement des liquidités. Constituée des valeurs de remplacement représentatives pour l'essentiel de prêts à BPCE intégralement collatéralisés et des dépôts à la Banque de France, cette trésorerie a progressé de 8,1 Md€ à 8,8 Md€ sur le semestre ;
- évolution du poste « autres actifs » due principalement aux fortes variations des parités de change observées sur la période.

En termes de répartition géographique des actifs, les opérations du semestre se sont traduites par un nouveau renforcement des expositions sur la France. Au 30 juin 2015, près de 88 % du bilan est constitué d'expositions françaises contre 87 % en fin d'année 2014. Relevant très majoritairement du Secteur public, les expositions étrangères, soit 10,6 Md€ (9,8 Md€ de secteur public et 0,8 Md€ de prêts hypothécaires), se répartissent suivant leur montant sur :

- 4 principaux pays : l'Italie avec 3,0 Md€, les États-Unis avec 2,0 Md€, le Japon avec 1,5 Md€ et la Suisse avec 1,3 Md€ ;
- 4 pays de moindre importance : la Belgique avec 0,8 Md€, l'Espagne avec 0,7 Md€, le Canada avec 0,5 Md€ et la Pologne avec 0,3 Md€ ;
- 5 pays de plus faible encours : la Slovénie avec 151 M€, l'Irlande avec 122 M€, le Portugal avec 107 M€, les Pays-Bas avec 65 M€ et l'Islande avec 15 M€.

3. Évolution du passif

Répartition du passif par rang de garantie

	30/06/15		31/12/14	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	**68 884**	**79,9 %**	**70 579**	**80,3 %**
Obligations foncières en date d'arrêté	70 196	81,4 %	71 135	80,9 %
Écart de change sur obligations foncières	- 1 558	- 1,8%	- 804	- 0,9%
Autres ressources privilégiées	246	0,3 %	248	0,3 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan *	**1 757**	**2,0 %**	**1 012**	**1,2 %**
Ressources non privilégiées	**15 593**	**18,1 %**	**16 357**	**18,6 %**
Dettes chirographaires	10 064	11,7 %	10 810	12,3 %
Dettes subordonnées et assimilées	3 689	4,3 %	3 696	4,2 %
• *dont titres subordonnés remboursables*	*2 100*	*2,4 %*	*2 100*	*2,4 %*
• *dont titres super subordonnés*	*1 367*	*1,6 %*	*1 350*	*1,5 %*
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 841	2,1 %	1 852	2,1 %
TOTAL PASSIF	**86 234**	**100,0 %**	**87 949**	**100,0 %**
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV :	*4 743*	*5,5 %*	*4 923*	*5,6 %*
• *dont fonds propres de niveau 1 (Common Equity Tier 1)*	*1 698*	*2,0 %*	*1 728*	*2,0 %*
• *dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (additional Tier 1)*	*945*	*1,1 %*	*1 080*	*1,2 %*
• *dont fonds propres de niveau 2 (Tier 2)*	*2 100*	*2,4 %*	*2 116*	*2,4 %*

* *En 2013 et 2014, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des swaps pour la détermination de son ratio de couverture réglementaire. Dorénavant pour ce calcul, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine, et les ICNE (intérêts courus non échus) sur swaps calculés après compensation pour une même contrepartie. Ces modifications qui ne concernent que les éléments de ce ratio ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et la création de la rubrique « Écart lié à la couverture des éléments de bilan ».*

La baisse du bilan de 1,7 Md€ constatée sur le semestre s'observe avec la même amplitude sur le portefeuille de ressources privilégiées. Cette évolution est le résultat :

- des émissions brutes pour 5,4 Md€ en valeur nominale ;
- de rachats d'obligations foncières pour 0,6 Md€ ;
- des remboursements contractuels d'un montant de 6,1 Md€ ;
- pour le solde, des variations d'intérêts courus non échus observés en date du 30 juin 2015 par rapport à ceux constatés au 31 décembre 2014.

Sur les autres postes, il peut être remarqué :

- une réduction de 0,6 Md€ des dépôts reçus des contreparties de *swaps*, au sein des dettes chirographaires ;
- le maintien des dettes subordonnées et capitaux propres comptables. Calculés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, les fonds propres s'élèvent à 4,7 Md€ soit 5,5 % du bilan et restent stables sur la période ; les seuls fonds propres de niveau 1 sont égaux à 2 % du total bilan.

4. Ratios prudentiels

La réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier impose le suivi de différents ratios prudentiels spécifiques qui sont à respecter en permanence.

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 %.

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les retraitements en 2015 comme en 2014 concernent, d'une part, les prêts hypothécaires détenus en direct ou par voie de mobilisation par billets hypothécaires pour leur partie se trouvant en dépassement de quotité et, d'autre part, les actifs mis en pension.

En effet, la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au Capital restant dû de la créance rapporté à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les autres prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

À fin juin 2015, les encours de prêts en dépassement de quotité s'élèvent à 396 M€, toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 15 593 M€ à cette date ; ils étaient de 537 M€ au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, sont déduits des actifs inscrits au bilan ceux déjà affectés en garantie d'une autre opération ; ainsi l'encours des titres mis en pension auprès du Crédit Foncier, d'une valeur nominale de 1,5 Md€ au 30 juin 2015 et 1,7 Md€ au 31 décembre 2014, ne participe pas à la détermination du ratio.

En 2015 également, l'application de la nouvelle limite des expositions intragroupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 n'a donné lieu à aucun retraitement, les positions de la Compagnie de Financement Foncier sur le Groupe BPCE étant très majoritairement collatéralisées.

Au final, le ratio de surdimensionnement s'établit à 120,2 % à fin juin 2015, en tenant compte pour les éléments d'actif ou de passif de l'éventuelle couverture de change associée (résultat qui sera définitivement certifié par le Contrôleur spécifique en septembre). Au 31 décembre 2014, ce ratio était de 120,0 %.

Indépendamment du minimum imposé par la loi, récemment relevé à 105 %, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à garder un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après *swaps* de devises. Au 30 juin 2015, ce rapport est de 19,7 %, proche de son niveau de 20,4 % atteint six mois plus tôt.

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier suit l'évolution des quotités de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou en garantie des billets hypothécaires.

En considérant l'ensemble de ces encours hypothécaires, la quotité moyenne à fin juin 2015 ressort à 73,2 % pour un encours de 40,3 Md€, se décomposant en :

- 80,6 % pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 19,1 Md€ ;
- 67,6 % pour les autres prêts hypothécaires aux particuliers d'un encours de 20,6 Md€ ;
- 37,4 % pour les prêts hypothécaires aux *corporates* à hauteur de 0,7 Md€.

Ces résultats sont très proches (voire en légère amélioration) de ceux observés six mois plus tôt où ce portefeuille représentait un total de 40,1 Md€ avec une quotité moyenne de 73,6 %.

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2015 :

- le montant des prêts cautionnés est de 3,4 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (1,0 %) et ceux remis en garantie des billets hypothécaires (2,5 %) ;
- les billets hypothécaires, qui ne peuvent dépasser 10 % du bilan, représentent 9,2 % de ce dernier ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 5,8 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels est assurée sur une période de 180 jours.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé.

Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre en respectant depuis le 1er janvier 2014 les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR et les communique à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Ainsi à fin juin 2015, selon la méthode standard Bâle III, son ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est de 9,7 %, son ratio *Tier One* de 15,1 % et son ratio de solvabilité de 27,1 %. Le montant des expositions en risque (RWA) est de 17,5 Md€ après une pondération moyenne de 19 % des encours soumis au risque de crédit.

La mise en application de ces nouvelles règles a conduit la Compagnie de Financement Foncier à revoir les caractéristiques de ses dettes subordonnées ; des travaux ont été engagés au cours du 1er semestre 2015 qui devraient se traduire, avant la fin de l'année, par une modification de la répartition entre capitaux propres et dettes subordonnées.

5. Analyse du résultat net

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 185 M€ à mi-année 2015 contre 360 M€ sur l'exercice entier 2014 et 172 M€ sur le 1er semestre 2014.

Le produit net bancaire provient pour l'essentiel de la marge nette d'intérêts qui s'établit à 146,2 M€ à mi-année 2015 contre 327,3 M€ sur l'exercice entier 2014 et 149,1 M€ sur le 1er semestre 2014. Cette marge intègre les plus ou moins-values réalisées lors des rachats d'obligations foncières nettes des résultats des résiliations de *swaps* associés en cas de couverture en taux ou en change qui représentent 1,5 M€ sur 2015 contre 12,2 M€ sur l'exercice entier 2014 et 8,3 M€ au 1er semestre 2014.

Ainsi la marge nette d'intérêts hors ces opérations conjoncturelles s'établit à 145 M€ à mi-année 2015 en légère hausse par rapport à celle du 1er semestre 2014 de 141 M€ mais en recul par rapport à celle de l'exercice entier 2014 de 315 M€.

Sur la période, la marge nette d'intérêts a été pénalisée par l'accélération de l'amortissement des surcotes enregistrées lors de l'acquisition des prêts du fait du fort niveau de remboursements anticipés observé principalement au 2e trimestre. En effet, la Compagnie de Financement Foncier achète ses actifs aux conditions du marché donc avec surcote quand les prêts ont un taux d'intérêt plus élevé que celui qui prévaut à la date de leur acquisition. La baisse continue des taux du marché du crédit au cours des derniers mois a entraîné une forte augmentation des remboursements anticipés nécessitant donc l'amortissement anticipé de leur surcote dans les comptes de la Compagnie de Financement Foncier. Sur le semestre, le taux moyen des remboursements anticipés pour les prêts aux particuliers s'établit à 11,4 % contre 6,5 % observé sur l'exercice 2014.

Toutefois cette évolution se traduit aussi par une augmentation des indemnités de remboursement anticipé inscrites en commissions reçues et génère donc des produits supplémentaires encaissés par la Compagnie de Financement Foncier : 38 M€ sur le 1er semestre 2015 contre 45 M€ sur l'année 2014 dont 23 M€ sur le 1er semestre.

En 2015, le portefeuille de négociation n'a pas enregistré de mouvement significatif contrairement à 2014 où une provision de 10,7 M€ avait été inscrite en contrepartie du risque associé aux *swaps* de couverture des titres HETA lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2014.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation n'ont pas enregistré d'évolution très significative en 2015 ; elles s'élèvent à 55 M€ sur le semestre contre 105 M€ pour l'exercice 2014 et 53 M€ sur le 1er semestre 2014.

Les commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier au titre notamment de la gestion des éléments composant son bilan et de la gestion administrative, comptable et financière de la Société s'inscrivent en légère baisse : 30 M€ pour le 1er semestre 2015 (mais ce montant tient compte d'une régularisation de 3 M€ en faveur de la Compagnie de Financement Foncier au titre de l'exercice 2014) contre 69 M€ pour l'année 2014 dont 35 M€ pour le 1er semestre.

À l'inverse, les rétrocessions au Crédit Foncier d'une partie des indemnités de remboursement anticipé perçues sur les prêts aux Particuliers ont augmenté en 2015, en ligne avec l'évolution des taux de remboursement anticipé observés sur la période : 12,5 M€ pour le 1er semestre 2015, 13,5 M€ pour 2014 dont 7,1 M€ au 1er semestre.

Il convient également de noter la progression des impôts et taxes du fait de la prise en compte pour la première fois des taxes liées au FRU (Fonds de résolution unique) et au CRU (Conseil de résolution unique), pour un montant de 3,1 M€.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 130 M€ au 30 juin 2015 contre 254 M€ pour l'année précédente et 118 M€ au 30 juin 2014.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque sur le semestre correspond à un gain de 3,7 M€ contre une perte de 127,8 M€ sur l'exercice 2014 et de 13,8 M€ sur le 1er semestre 2014 ; ces données, en juin 2015 comme en 2014, rendent compte essentiellement de l'évolution des titres HETA.

En effet, la Compagnie de Financement Foncier avait décidé d'intégrer dans ses comptes au 31 décembre 2014 les effets du moratoire décrété par l'Autorité autrichienne de surveillance des marchés financiers le 1er mars 2015 s'appliquant sur une grande partie de la dette de Heta Asset Resolution AG, anciennement dénommée Hypo Alpe Adria bank international AG. La Compagnie de Financement Foncier détenait alors un encours de 260 M€ en valeur nominale de titres concernés par cette décision, titres qui bénéficiaient par ailleurs de la garantie de l'Etat de Carinthie. Aussi et ce dès la situation comptable du 31 Décembre 2014, la Compagnie de Financement Foncier avait déclassé l'intégralité de cette exposition en créances douteuses et avait provisionné 40 % du nominal, ainsi que l'intégralité du risque sur les créances rattachées et les *swaps* de couverture associés. Il avait donc été comptabilisé une dépréciation des titres en capital de 104 M€ en coût du risque et une charge de 11,1 M€ inscrite en produit net bancaire au titre des *swaps* et des intérêts courus. Puis du fait de leur cession en juin 2015 à un prix supérieur à leur valeur après provision telle qu'enregistrée dans les comptes de l'exercice 2014, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré sur le 1er semestre un gain de 12,2 M€.

Hors titres HETA, le coût du risque reste maîtrisé et limité au regard de l'importance des encours détenus ; il est de 8,5 M€ à fin juin 2015 contre 23,8 M€ à fin décembre 2014 et 13,8 M€ à fin juin 2014. Ce précédent exercice avait également fait l'objet de charges particulières dues à la modification, fin 2013, du traitement des prêts en contentieux avec l'instauration d'une décote systématique du gage dès l'entrée en contentieux. La revue des encours en stock suivant ce nouveau principe avait alors conduit à enregistrer une provision de 10 M€ en début d'année 2014. Le coût du risque, hors cette dotation non récurrente était donc de 13,8 M€ pour l'exercice 2014 dont 3,8 M€ au titre du 1er semestre.

Au final, le coût du risque courant accuse donc une légère augmentation corrélée à l'évolution des encours de prêts douteux.

RÉSULTAT NET

Au résultat d'exploitation, il convient de déduire les pertes ou gains enregistrés lors des ventes d'actifs. Les cessions de titres du secteur international d'un montant de 1 Md€ en 2015 hors titres HETA ont généré des pertes pour 15,7 M€. En 2014, les ventes portaient sur de plus faibles volumes et ont eu pour résultat un gain de 1,4 M€.

Après déduction de l'impôt sur les sociétés qui tient compte du choix pris en 2010 de comptabiliser les impôts différés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1er semestre 2015 est de 75 M€ ; il était de 84 M€ pour l'exercice 2014 car affecté notamment par la dépréciation enregistrée sur les titres HETA et de 64 M€ sur le 1er semestre 2014.

6. Analyse du risque de crédit

Le bilan se compose en deux grandes catégories : les actifs financés par les dettes privilégiées sous forme de prêts ou de titres et la trésorerie placée à court terme en valeurs sûres et liquides. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques (40 Md€ au 30 juin 2015) et les prêts aux professionnels relevant très majoritairement du Secteur public (25 Md€ au 30 juin 2015) :

  Ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés par le Crédit Foncier ou toute autre entité du Groupe BPCE, sous forme de billets hypothécaires s'agissant de prêts immobiliers ou de prêts garantis par application de l'article L. 211-38 s'agissant de prêts du Secteur public.

  Les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ont été transférés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999 ; ne faisant plus l'objet de production nouvelle, ils ne représentent plus à fin juin 2015 qu'un encours très faible de 0,3 Md€.

  L'appréciation de leur risque de crédit est réalisée au travers des notes bâloises et les principaux indicateurs sont les montants des encours douteux et des provisions ;
- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international (8 Md€ au 30 juin 2015).

  Ces titres sont qualifiés par leur notation externe obtenue auprès des organismes agréés d'évaluation de crédit que sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings ;
- la trésorerie (9 Md€ au 30 juin 2015) constituée des dépôts à la Banque de France et des placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe inscrits en valeurs de remplacement.

  Pour la Compagnie de Financement Foncier, ce dernier compartiment est composé pour l'essentiel de prêts à moins de deux mois accordés à BPCE sécurisés par un portefeuille d'actifs apporté en garantie.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document.

ENCOURS DOUTEUX ET PROVISIONS

Sur le 1er semestre 2015, l'évolution des encours douteux est marquée par :

- l'augmentation des encours douteux sur les prêts qui passent de 1 191 M€ fin 2014 à 1 273 M€ fin juin 2015 sur un portefeuille pourtant en recul de 1 Md€ sur la période (65 Md€ contre 66 Md€ six mois plus tôt). Ces encours sont toujours très concentrés sur le portefeuille de prêts aux Particuliers puisqu'ils s'élèvent à 1 159 M€ à fin juin contre 1 080 M€ un semestre avant. La catégorie de prêts aux Particuliers la plus sensible, celle constituée des prêts hypothécaires sans la garantie supplémentaire apportée par le FGAS, enregistre notamment un léger accroissement du pourcentage d'encours douteux qui passe de 3,4 % fin 2014 sur un encours de 16,5 Md€ à 3,7 % fin juin 2015 sur un encours de 16,0 Md€.

  Parallèlement à cette évolution, les dépréciations sur l'ensemble des créances à la clientèle ont été révisées à la hausse pour atteindre 66 M€ au 30 juin 2015 contre 59 M€ au 31 décembre 2014 ; elles restent très majoritairement affectées aux crédits accordés aux Particuliers ;
- la remise à zéro des encours douteux sur titres suite à la vente des titres HETA au cours du semestre. À fin décembre 2014, cet encours, suite au déclassement des titres HETA, était encore de 263 M€ provisionné à hauteur de 104 M€.

Le portefeuille d'actifs à l'international, de 9,8 Md€, composé de titres pour 7,9 Md€ et de prêts pour 1,9 Md€, présente globalement la même répartition en termes de notes bâloises que celle observée fin 2014 pour un encours qui était alors de 10,9 Md€, soit 32 % de notations d'échelon 1, 27 % de notations d'échelon 2, 32 % de notations d'échelon 3 et 6 % de notations d'échelon 4.

CHARGE DU RISQUE

La charge du risque globale comprend à la fois la part en capital inscrite en coût du risque et la part en intérêts enregistrée en produit net bancaire.

La charge totale du risque est un gain de 0,6 M€ pour la première moitié de l'année 2015 contre une perte de 140,6 M€ sur tout l'exercice 2014 et de 15,0 M€ pour le 1er semestre 2014.

Retraitée des opérations sur les titres HETA (cession en 2015 en plus-value et dotation de provisions en 2014), la charge du risque courante est de 9,1 M€ pour la première moitié de l'année 2015, 25,5 M€ sur tout l'exercice 2014 et de 15,0 M€ pour le 1er semestre 2014. Compte tenu de la provision passée dans les comptes 2014 par suite du changement de traitement des prêts entrant en contentieux, la charge du risque observée sur le 1er semestre 2015 est en légère progression par rapport à l'exercice précédent mais reste à un niveau faible eu égard à l'importance des encours de la Compagnie de Financement Foncier ; elle représente 1,2 point de base rapporté aux actifs investis à long terme de 73,6 Md€.

Sur le semestre, la charge rend compte de :

- dotations nettes aux provisions et dépréciation pour 8,2 M€ ;
- pertes couvertes par des provisions pour 1,7 M€ ;
- pertes non couvertes pour 3,3 M€ ; et
- gains sur créances amorties pour 2,4 M€.

7. Analyse des risques financiers

RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

Au cours du 1er semestre 2015, les activités d'acquisition et d'émission de la Compagnie de Financement Foncier ont fait l'objet des opérations de couverture en taux et en change nécessaires, conformément à ses règles de gestion. De même, la Compagnie de Financement Foncier a conclu quelques opérations de macro couverture pour maintenir la position de taux sur la durée restante des encours dans les étroites limites qu'elle s'est engagée à respecter.

À l'inverse, les opérations de restructuration du portefeuille de produits dérivés engagées dès 2011 pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires ou imposées par les agences de notation, ont conduit à des annulations ou assignations de *swaps* portant sur un montant notionnel de 4,5 Md€.

Au final au 30 juin 2015, les encours d'instruments financiers de micro et macro couverture s'élèvent à 55 Md€ de *swaps* de taux et 27 Md€ de *swaps* de devises ; ils étaient respectivement de 57 Md€ et 27 Md€ fin 2014 et de 58 Md€ et 28 Md€ au 30 juin 2014.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du 1er semestre 2015 ; à cette date, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de près de 9 Md€, constituée de 2,3 Md€ de liquidité dont 2,0 Md€ déposés auprès de la Banque de France et de 6,6 Md€ prêtés à moins de 2 mois à BPCE et intégralement garantis par un portefeuille d'actifs.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume très important d'actifs éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2015, les encours ainsi mobilisables atteignent plus de 36,5 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 6,7 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 1,4 Md€ de titres ; et
- 28,5 Md€ de prêts hypothécaires aux Particuliers répondant aux critères définis par la Banque de France après la décision de la BCE du 9 février 2012 d'élargir de façon temporaire et sur base nationale les conditions permettant à une créance d'être acceptée en garantie des opérations de financement de l'Eurosystème.

Après de prudentes estimations de décote, le financement supplémentaire qui pourrait être apporté par la BCE peut être estimé à 15 Md€, tout en maintenant le ratio de surdimensionnement au-dessus de sa limite réglementaire de 105 %.

L'adossement en liquidité du bilan est par ailleurs mesuré par l'écart des durées de vie moyenne entre actif et passif que la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à limiter à deux ans. Au 30 juin 2015, la durée de vie moyenne des actifs s'établit à 7,5 ans contre 8,4 ans pour celle des passifs ; au 31 décembre 2014, ces durées étaient respectivement de 7,5 ans et 8,3 ans.

Depuis l'arrêté du 26 mai 2014, le dépassement maximum de durée de vie moyenne autorisé aux actifs par rapport aux passifs privilégiés est fixé à 1,5 an sachant que pour ce calcul sont uniquement retenus les actifs dont le montant permet d'assurer un ratio de surdimensionnement minimum de 105 %. Au 30 juin 2015, l'ensemble des actifs de la Compagnie de Financement Foncier, sans les limiter au niveau minimum réglementaire, a une durée moyenne de 7,5 ans, supérieure de 0,4 an (cinq mois) à celle des passifs privilégiés, l'écart était de 0,6 an en fin d'année 2014.

Comptes individuels semestriels condensés

BILAN *(en milliers d'euros)*

Actif	Notes	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Caisse et banques centrales		1 973 463	5 342 541	1 200 069
Effets publics et valeurs assimilées	3	2 743 137	3 464 909	3 175 674
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	20 200 626	16 837 606	20 790 892
À vue		*252 101*	*92 056*	*346 995*
À terme		*19 948 526*	*16 745 549*	*20 443 897*
Opérations avec la clientèle	2	44 001 293	41 558 395	44 963 602
Autres concours à la clientèle		*44 001 293*	*41 558 395*	*44 963 602*
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	13 477 675	14 433 483	13 604 518
Immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres actifs	4	64 868	208 264	92 195
Comptes de régularisation	5	3 773 198	3 839 718	4 122 040
TOTAL DE L'ACTIF		**86 234 260**	**85 684 916**	**87 948 990**

Passif	Notes	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	6	4 994 212	3 081 566	5 034 721
À vue			*1 432*	*3 621*
À terme		*4 994 212*	*3 080 134*	*5 031 100*
Opérations avec la clientèle	7	2 891	848	19 967
À vue		*2 891*	*848*	*19 967*
Dettes représentées par un titre	8	70 346 706	71 277 687	71 288 157
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		*150 504*	*151 102*	*152 882*
Emprunts obligataires (obligations foncières)		*70 196 202*	*71 126 585*	*71 135 275*
Autres passifs	9	3 046 083	3 123 199	3 610 586
Comptes de régularisation	10	2 536 909	2 911 567	2 693 545
Provisions	11	15 110	16 488	26 334
Dettes subordonnées	12	3 466 492	3 468 264	3 450 258
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	13	1 805 857	1 785 298	1 805 423
Capital souscrit		*1 187 460*	*1 187 460*	*1 187 460*
Primes d'émission		*343 002*	*343 002*	*343 002*
Réserves		*107 843*	*103 626*	*103 626*
Provisions réglementées et subventions d'investissement				
Report à nouveau		*92 901*	*87 007*	*87 007*
Résultat en instance d'affectation				
Résultat de la période		*74 650*	*64 203*	*84 328*
TOTAL DU PASSIF		**86 234 260**	**85 684 916**	**87 948 990**

HORS-BILAN *(en milliers d'euros)*

	Notes	30/06/15	30/06/14	31/12/14
ENGAGEMENTS DONNÉS	14			
Engagements de financement				
• Engagements en faveur d'établissements de crédit				
• Engagements en faveur de la clientèle		1 089 450	2 264 257	1 704 582
• Autres valeurs affectées en garantie		1 674 885	1 671 332	1 673 247
Engagements de garantie				
• Engagements en faveur d'établissements de crédit				
• Engagements en faveur de la clientèle				
Engagements sur titres				
• Autres engagements donnés			80 000	
ENGAGEMENTS REÇUS	15			
Engagements de financement				
• Engagements reçus d'établissements de crédit		4 466 840	4 466 357	4 468 030
• Autres valeurs reçues en garantie du Groupe		26 953 663	23 470 449	26 560 675
Engagements de garantie				
• Engagements reçus d'établissements de crédit		5 263 278	4 824 327	5 482 474
• Engagements reçus de la clientèle		34 755 127	34 544 367	36 194 828
Engagements sur titres		53 624		
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
• Achats et ventes de devises	16	27 033 470	28 277 338	27 186 282
• Autres instruments financiers	17	57 870 318	60 293 699	59 637 169

COMPTE DE RÉSULTAT *(en milliers d'euros)*

	Notes	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Intérêts et produits assimilés	18	1 637 370	1 778 856	3 446 672
Intérêts et charges assimilées	18	- 1 491 185	- 1 629 737	- 3 119 359
Marge nette d'intérêts		**146 185**	**149 119**	**327 313**
Commissions produits	19	39 833	23 083	45 555
Commissions charges	19	- 1 139	- 1 251	- 4 225
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	20	398	566	- 10 341
Autres produits d'exploitation bancaire	21	27	81	1 307
Autres charges d'exploitation bancaire	21	- 64	- 14	- 57
Produit net bancaire		**185 239**	**171 585**	**359 551**
Frais de personnel	22	- 91	- 100	- 233
Impôts et taxes	22	- 9 572	- 7 315	- 15 080
Services extérieurs et autres charges	22	- 45 736	- 46 062	- 90 052
Amortissements				
Total frais généraux		**- 55 399**	**- 53 478**	**- 105 366**
Résultat brut d'exploitation		**129 841**	**118 107**	**254 185**
Coût du risque	23	3 680 *	- 13 842	- 127 816 *
Résultat d'exploitation		**133 521**	**104 265**	**126 369**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	24	- 15 722	1 115	1 362
Résultat courant avant impôt		**117 799**	**105 380**	**127 731**
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	25	- 43 149	- 41 177	- 43 403
RÉSULTAT NET		**74 650**	**64 203**	**84 328**
Résultat par action ** (en EUR)		1,01	0,87	1,14
Résultat dilué par action (en EUR)		1,01	0,87	1,14

* *Coût du risque neutralisé de l'impact sur les titres HETA* *- 8 521* *- 23 816*

** *Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions de la période.*

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-33 du Code monétaire et financier.

C'est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé (ECS) selon l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur au 01 janvier 2014 transposant en droit français un règlement (CRR) et une directive (CRD IV) européens. À ce titre, elle applique le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Epargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE

2.1. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du 1er semestre 2015, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 2 312,8 M€, créances rattachées incluses, auxquelles s'ajoutent 236,5 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ».

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place depuis plusieurs années des lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 9 597,8 M€ au 30 juin 2015 et avec certaines Caisses d'Epargne ou Banques Populaires pour un montant total au 30 juin 2015 de 227,8 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le montant au 30 juin 2015 s'élève à 8 920 M€, hors créances rattachées. Ces concours sont collatéralisés à hauteur de 18 933,9 M€.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, s'élèvent à 6 851,6 M€. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 5 375 M€ d'obligations foncières au cours du 1er semestre 2015, contrevaleur au jour de l'émission, dans la limite du programme annuel d'émission. Elle a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (pool 3G). Aucun titre n'est actuellement mis en nantissement auprès de la BCE.

Notons par ailleurs, du fait du contexte actuel de taux bas, une contribution des remboursements anticipés à la baisse du bilan à hauteur de 1,8 Md€.

2.2. CESSIONS DES EXPOSITIONS SUR LA BANQUE HETA

Au 31 décembre 2014, la Compagnie de Financement Foncier détenait 260 M€ de titres HETA (ex Hypo Alpe Adria Bank).

Suite au moratoire fixé sur la dette de l'établissement HETA le 1er mars 2015, cette exposition avait été provisionnée à hauteur de 40 % du nominal dès la situation comptable du 31 décembre 2014, conformément aux règles comptables applicables en cas d'événements postérieurs à la clôture. Les intérêts courus et l'impact négatif des valorisations des *swaps* de couverture avaient également été provisionnés, soit un total de - 115,1 M€ dont - 104 M€ portant sur le nominal. Le complément d'intérêts du 1er janvier 2015 à la date de cession, non encore perçu à la date de cession, est par ailleurs comptabilisé en perte dans la marge nette d'intérêts.

Au 2nd trimestre, conformément à sa politique de gestion des risques, la Compagnie de Financement Foncier a cédé l'intégralité de son exposition sur HETA. Dans les comptes du 1er semestre 2015, les titres ayant été cédés à un prix supérieur à la valeur retenue dans le calcul de la provision au 31 décembre 2014, l'impact positif de cette cession est affecté au coût du risque à hauteur de + 12,2 M€.

2.3. CESSIONS SUR LE MARCHÉ

Dans le cadre de la poursuite du plan stratégique 2011, le Groupe a poursuivi au 1er semestre la cession de ses expositions internationales.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient notamment plus aucune exposition sur l'Autriche au 30 juin 2015.

Au total, un encours de 1,04 Md€ (hors titres HETA) a ainsi été cédé. Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé des moins-values nettes pour un montant avant impôt de - 15,7 M€ au 1er semestre 2015 contre un gain net de + 1,1 M€ au 1er semestre 2014, enregistrées dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.4. RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

La Compagnie de Financement Foncier a racheté au cours du 1er semestre une partie de ses propres obligations émises sur le marché. Ces titres ont été rachetés pour un nominal de 624,5 M€, contrevaleur au jour du rachat. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliations des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

L'impact net en résultat, avant impôts, de ces rachats sur le 1er semestre 2015 est un gain de 1,5 M€.

2.5. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION DU HORS-BILAN

Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis des contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à une opération de restructuration de dérivés de taux.

Ainsi, plusieurs opérations de *swaps* de couverture de taux ont été annulées pour un montant total de 4 479 M€. La Compagnie de Financement Foncier a payé un net de soultes de - 46,2 M€.

L'ensemble de ces soultes de résiliation ainsi que le solde non amorti, à la date de résiliation, des soultes d'origine sont étalés et rapportés au résultat selon la durée de vie des sous-jacents dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2015, n'est intervenu entre la date de clôture et le 25 août 2015, date à laquelle le Conseil d'administration a arrêté les comptes.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

4.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes du 1er semestre 2015.

4.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliquées sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

NOTE 1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Créances à vue sur les établissements de crédit	**252 101**	**92 056**	**346 995**
Comptes ordinaires débiteurs	42 490	23 319	240 691
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs non imputées (à vue)	209 610	68 738	106 304
Créances rattachées			
Créances à terme sur les établissements de crédit	**19 948 526**	**16 745 549**	**20 443 897**
Comptes et prêts à terme	1 180 761	1 188 128	1 186 995
Créances garanties par L. 211-38 (2)	18 745 635	15 533 150	19 210 340
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	22 129	24 271	46 563
Créances douteuses			
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES	**20 200 626**	**16 837 606**	**20 790 892**
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1)	**20 200 626**	**16 837 606**	**20 790 892**
(1) Dont secteur aidé	*19*	*95*	*40*
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
• *dont opérations groupe*	*499*	*419*	*460*
• *dont opérations hors groupe*	*1 180 262*	*1 187 709*	*1 186 535*
Créances garanties			
• *dont opérations groupe*	*18 745 635*	*15 533 150*	*19 210 340*
• *dont opérations hors groupe*			
Créances rattachées			
• *dont opérations groupe*	*18 668*	*18 794*	*21 213*
• *dont opérations hors groupe*	*3 461*	*5 477*	*25 349*
Créances groupe	**18 764 802**	**15 552 363**	**19 232 013**
Créances hors groupe	**1 183 723**	**1 193 186**	**1 211 884**
TOTAL	**19 948 526**	**16 745 549**	**20 443 897**
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
• *dont opérations groupe*	*38 955*	*18 911*	*236 626*
• *dont opérations hors groupe*	*3 536*	*4 407*	*4 065*
Créances rattachées			
• *dont opérations groupe*			
• *dont opérations hors groupe*			
Valeurs non imputées			
• *dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)*	*209 566*	*68 718*	*106 292*
• *dont opérations hors Groupe*	*44*	*20*	*12*
Créances groupe	**248 521**	**87 629**	**342 918**
Créances hors groupe	**3 579**	**4 427**	**4 077**
TOTAL	**252 101**	**92 056**	**346 995**

(2) Valeurs de remplacement émises par des entités du Groupe BPCE avec garanties sous L. 211-38 (voir note 1 bis).

NOTE 1 *BIS*. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	30/06/15			30/06/14	31/12/14
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME					
Refinancement habitat aidé	19		19	95	40
Refinancement habitat concurrentiel	182		182	368	272
Personnes publiques	1 183 523		1 183 523	1 192 724	1 211 572
Autres prêts aux établissements de crédit *	18 764 802		18 764 802	15 552 363	19 232 013
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**19 948 526**		**19 948 526**	**16 745 549**	**20 443 897**
* *Dont :*					
Valeurs de remplacement sous L. 211-38, parties des valeurs de remplacement, avec BPCE	*6 600 000*		*6 600 000*	*6 600 000*	*6 600 000*
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	*9 597 851*		*9 597 851*	*7 688 750*	*10 052 840*
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE, des Caisses d'Epargne et Banques Populaires	*2 547 785*		*2 547 785*	*1 244 400*	*2 557 500*
Créances rattachées et autres	*19 167*		*19 167*	*19 213*	*21 673*
	18 764 802		***18 764 802***	***15 552 363***	***19 232 013***

NOTE 2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	Créances saines			Créances douteuses [5]			Dépréciations			Montants Nets		
	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle [1]	**42 794 582**	**40 511 381**	**43 831 883**	**1 273 083**	**1 098 773**	**1 191 009**	**66 372**	**51 759**	**59 291**	**44 001 293**	**41 558 395**	**44 963 602**
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie [2]	1 385 633	1 290 043	1 774 422							1 385 633	1 290 043	1 774 422
Crédits à l'équipement [3]	8 061 659	8 180 582	8 258 705	12 746	11 978	13 924	211	407	241	8 074 195	8 192 152	8 272 388
Crédits à l'habitat	33 169 667	30 865 678	33 618 998	1 256 589	1 083 543	1 173 446	66 080	51 185	58 989	34 360 175	31 898 035	34 733 455
Autres crédits à la clientèle	17 451	5 722	18 008	226	226	226	82	166	62	17 595	5 782	18 172
Valeurs non imputées	5 189	742	14							5 189	742	14
Créances rattachées	154 984	168 614	161 737	3 522	3 027	3 413				158 506	171 641	165 150
• *Dont douteux compromis*				*332 479*	*229 246*	*292 849*	*54 341*	*38 838*	*46 078*	*278 138*	*190 408*	*246 771*
TOTAL GÉNÉRAL [1] [4]	**42 794 582**	**40 511 381**	**43 831 883**	**1 273 083**	**1 098 773**	**1 191 009**	**66 372**	**51 759**	**59 291**	**44 001 293**	**41 558 395**	**44 963 602**
(1) *- dont secteur aidé*	*166 192*	*260 872*	*203 804*	*113 578*	*103 463*	*115 357*	*368*	*379*	*238*	*279 402*	*363 956*	*318 923*
- dont secteur concurrentiel	*42 628 390*	*40 250 509*	*43 628 079*	*1 159 505*	*995 310*	*1 075 652*	*66 004*	*51 380*	*59 053*	*43 721 891*	*41 194 439*	*44 644 679*

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 485,7 M€ au 30 juin 2015 dont 161,0 M€ sont classées en encours sains.
NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

(2) *En 2007, la Société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis CIB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 1 386 M€ au 30 juin 2015 contre 1 724 M€ au 31 décembre 2014.*

(3) *Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.*

(4) *Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne se montent à 6,7 Md€ au 30 juin 2015 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 4,9 Md€ après* haircut.

(5) *L'encours de créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 562,5 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.*

NOTE 2 *BIS A.* DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/13	Dotations	Reprises	31/12/14	Dotations	Reprises	Mvts divers	30/06/15
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit *	38 538	36 267	- 15 514	59 291	21 129	- 14 048		66 372
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	14 125	1 873	- 324	15 674	7	- 571		15 110
TOTAL	**52 663**	**38 140**	**- 15 838**	**74 965**	**21 136**	**- 14 619**		**81 482**

* *Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.*

NOTE 2 *BIS B.* SURCOTES – DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en milliers d'euros)	31/12/13	Reclassement	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/14	Reclassement	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/15
CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT									
Surcotes	68 653			- 10 572	58 081			- 5 239	52 842
Décotes									
Net	**68 653**			**- 10 572**	**58 081**			**- 5 239**	**52 842**
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE									
Créances saines									
Surcotes	714 275	- 8 300	630 268	- 142 620	1 193 623	- 5 239	272 871	- 132 234	1 329 021
Décotes	- 1 077 531	8 366	- 85 993	91 649	- 1 063 509	4 365	- 438	53 775	- 1 005 807
Créances douteuses									
Surcotes	17 457	8 300		- 3 663	22 094	5 239		- 2 195	25 138
Décotes	- 21 240	- 8 366		3 974	- 25 632	- 4 365		2 296	- 27 701
Net	**- 367 039**		**544 275**	**- 50 660**	**126 576**		**272 433**	**- 78 358**	**320 651**
TOTAL	**- 298 386**		**544 275**	**- 61 232**	**184 657**		**272 433**	**- 83 597**	**373 493**

NOTE 3. TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en milliers d'euros)	30/06/15 Titres de placement	30/06/15 Titres d'investissement	30/06/15 Total	30/06/14 Titres de placement	30/06/14 Titres d'investissement	30/06/14 Total	31/12/14 Titres de placement	31/12/14 Titres d'investissement	31/12/14 Total
Effets publics et valeurs assimilées (3)		2 689 575	2 689 575	118	3 404 519	3 404 637	44	3 116 314	3 116 358
Créances rattachées		53 562	53 562	2	60 270	60 272	1	59 315	59 316
Sous total		**2 743 137**	**2 743 137**	**120**	**3 464 789**	**3 464 909**	**45**	**3 175 629**	**3 175 674**
Obligations (3)		5 470 500	5 470 500		6 148 095	6 148 095		6 053 694	6 053 694
Titres du marché interbancaire (Billets Hypothécaires) (1) (3)	7 932 500		7 932 500	8 203 000		8 203 000	7 317 500		7 317 500
Titres de créances négociables									
Parts de Titrisation (3)									
Créances rattachées	5 917	68 758	74 675	8 984	73 404	82 388	5 943	68 762	74 705
Sous total	**7 938 417**	**5 539 258**	**13 477 675**	**8 211 984**	**6 221 499**	**14 433 483**	**7 323 443**	**6 122 456**	**13 445 899**
Créances douteuses y compris créances rattachées (2)								263 067	263 067
MONTANTS BRUTS	**7 938 417**	**8 282 395**	**16 220 812**	**8 212 104**	**9 686 288**	**17 898 392**	**7 323 488**	**9 561 152**	**16 884 640**
Dépréciations sur titres revenu fixe (2)								- 104 448	- 104 448
MONTANTS NETS (3)	**7 938 417**	**8 282 395**	**16 220 812**	**8 212 104**	**9 686 288**	**17 898 392**	**7 323 488**	**9 456 704**	**16 780 192**

(1) Au 30 juin 2015, les titres du marché interbancaire émis à taux variable et souscrits par la maison mère, sont valorisés à leur valeur comptable. Il n'y a aucune moins-value latente.
(2) Le portefeuille titres ne présente plus d'encours douteux au 30 juin 2015.
(3) Dont :

	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Titres cotés	7 644 093	8 949 218	8 847 391
Titres non cotés	8 448 482	8 806 514	7 899 500
TOTAL	**16 092 575**	**17 755 732**	**16 746 891**

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2015 un montant de 9 183,6 M€, hors créances rattachées, et hors valorisation des couvertures.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 208,6 M€ au 30 juin 2015 contre 1 454,4 M€ au 31 décembre 2014.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 104,3 M€ au 30 juin 2015 contre 304,5 M€ au 31 décembre 2014.

La Société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours de l'exercice 2015, ni au cours des exercices précédents.

NOTE 3 *BIS*. RISQUE SOUVERAIN

Au 30 juin 2015, les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sont les suivantes :

Titres d'Investissement *(en millions d'euros)*	30/06/15			30/06/14			31/12/14		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur de marché
Chypre	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	49,0	50,0	50,0	49,1
Hongrie	0,0	0,0	0,0	35,0	35,0	37,6	35,0	35,0	37,5
Irlande	120,0	120,0	147,8	135,0	135,0	171,2	135,0	135,0	174,7
Italie	1 605,9	1 602,6	1 979,8	1 625,2	1 621,8	1 963,4	1 585,1	1 581,7	2 021,1
Pologne	336,5	336,5	353,9	333,0	333,0	423,6	317,4	317,4	342,1
Slovenie	148,3	147,0	166,3	198,6	197,0	222,2	198,4	197,0	222,0
TOTAL	**2 210,7**	**2 206,1**	**2 647,8**	**2 376,8**	**2 371,8**	**2 867,0**	**2 320,9**	**2 316,1**	**2 846,5**

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs nominales sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2015 sont présentées ci-dessous :

	Maturité résiduelle				
	3 ans	5 ans	6 ans	> 8 ans et < 10 ans	> 10 ans
Irlande				120,0	
Italie	72,0			242,0	1 288,6
Pologne					336,5
Slovénie		137,0	10,0		
TOTAL	**72,0**	**137,0**	**10,0**	**362,0**	**1 625,1**

NOTE 3 TER. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Brut 31/12/13	Acquisitions	Cessions/ Remboursements *	Reclassements	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/14	Acquisitions	Cessions/ Remboursements *	Reclassements	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 30/06/15
Titres d'investissement	9 807 844		- 702 334		- 2 424	326 261	9 429 347		- 1 611 982		- 11 636	354 346	8 160 075
TOTAL	**9 807 844**		**- 702 334**		**- 2 424**	**326 261**	**9 429 347**		**- 1 611 982**		**- 11 636**	**354 346**	**8 160 075**
Créances rattachées	141 771				- 10 047	81	131 805				- 9 379	- 105	122 320
TOTAL GÉNÉRAL	**9 949 615**		**- 702 334**		**- 12 471**	**326 342**	**9 561 152**		**- 1 611 982**		**- 21 015**	**354 241**	**8 282 395**

* *Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par la réglementation (CRBF 90-01), notamment dans les cas de dégradation importante de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.*

NOTE 4. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Instruments conditionnels achetés	**42**	**313**	**174**
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres			
Débiteurs divers	**64 826**	**207 951**	**92 021**
Déposits versés sur opérations de collatéralisation			
Autres dépôts et cautionnements	22	22	22
Créances d'intégration fiscale *	60 041	98 534	90 119
Autres débiteurs divers	4 762	109 395	1 880
Compte spécial de bonification			
TOTAL	**64 868**	**208 264**	**92 195**

* *La créance figurant au 30 juin 2015 représente la subvention due par le Crédit Foncier et égale à l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté ; en application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier (article 2). La créance d'intégration fiscale figurant au 31 décembre 2014 correspondait aux acomptes d'impôt sur les sociétés versés au cours de l'année 2014 et qui ont été remboursés lors de la liquidation de l'impôt en avril 2015 suite à la situation de déficit fiscal au 31 décembre 2014.*

NOTE 5. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	**259 799**	**292 816**	**270 991**
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	259 799	292 816	270 991
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	**1 710 992**	**1 795 159**	**1 801 096**
Soultes de *swaps* payées à étaler	1 698 912	1 794 869	1 801 096
Autres charges constatées d'avance	12 080	290	
Produits à recevoir	**638 216**	**806 107**	**877 749**
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange *(swaps)*	636 623	803 981	875 223
Autres produits à recevoir	1 593	2 126	2 527
Autres comptes de régularisation actif	**1 164 192**	**945 637**	**1 172 204**
Domiciliations à encaisser	36 935	59 423	244 189
Actif d'impôts différés [1]	573 498	670 500	676 689
Comptes d'ajustement devises [2]	334 340	106 457	21 628
Autres comptes de régularisation [3]	219 419	109 257	229 698
TOTAL	**3 773 198**	**3 839 718**	**4 122 040**

(1) Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne laissent pas présager d'incertitude quant à leur utilisation. Les principales natures d'impôt différé sont les suivantes :

Soultes de résiliations de swaps	*554 556*	*661 467*	*626 285*
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	*11 927*	*11 033*	*12 263*
Autres différences temporelles	*7 016*	*- 2 000*	*38 141*

(2) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 10.

(3) Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 17 917 K€ au 30 juin 2015 contre 39 096 K€ au 31 décembre 2014.

NOTE 6. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Dettes à vue sur les établissements de crédit		**1 432**	**3 621**
Comptes à vue des établissements de crédit		122	
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit		1 310	3 621
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit	**4 994 212**	**3 080 134**	**5 031 100**
Emprunts et comptes à terme *	2 989 237	3 064 052	3 025 424
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	1 991 816		1 991 918
Dettes rattachées	13 159	16 081	13 758
TOTAL	**4 994 212**	**3 081 566**	**5 034 721**
Détail des dettes à vue (groupe/hors groupe)		**1 432**	**3 621**
Dont groupe			
• *Autres sommes dues aux établissements de crédit*			
• *Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit*			
• *Dettes rattachées*			
Dont hors groupe		1 432	3 621
• *Autres sommes dues aux établissements de crédit*		*1 432*	*3 621*
Détail des dettes à terme (groupe/hors groupe)	**4 994 212**	**3 080 134**	**5 031 100**
Dont groupe	4 994 212	3 063 275	5 023 668
• *Emprunts et comptes à terme*	*3 002 930*	*3 063 275*	*3 031 509*
• *Titres donnés en pension livrée*	*1 991 282*		*1 992 159*
Dont hors groupe		16 859	7 432
• *Refinancement Banque de France (pool 3G)*			
• *Autres emprunts à terme*		*16 567*	*7 223*
• *Titres donnés en pension livrée*			
• *Dettes rattachées*		*291*	*209*
Dettes groupe	**4 994 212**	**3 063 275**	**5 023 668**
Dettes hors groupe		**18 290**	**11 053**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 994 212**	**3 081 566**	**5 034 721**
* *Dont secteur aidé.*	*37 052*	*24 756*	*22 945*

NOTE 7. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme	**2 891**	**848**	**19 967**
Autres sommes dues	2 891	848	19 967
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	**2 891**	**848**	**19 967**

NOTE 8. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	504	1 102	2 882
TCN et dettes rattachées	**150 504**	**151 102**	**152 882**
Obligations foncières (1) (2)	69 209 450	69 693 220	69 427 903
Dettes rattachées	986 752	1 433 366	1 707 372
Obligations foncières et dettes rattachées	**70 196 202**	**71 126 585**	**71 135 275**
TOTAL	**70 346 706**	**71 277 687**	**71 288 157**
(1) Dont secteur aidé.		*31 192*	

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du CMF (« privilège » des obligations foncières).

(2) À compter du 1er janvier 2015, la société a changé la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les émissions obligataires à zéro coupon. Ceux-ci sont désormais capitalisés et figurent sur la ligne « obligations foncières » et non plus en « dettes rattachées ». L'impact du reclassement au 30 juin 2015 est de 394,7 M€.

NOTE 9. AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	**2 981 583**	**3 045 130**	**3 539 352**
Déposits reçus sur opérations de collatéralisation	2 907 834	2 955 857	3 470 733
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs			
Dettes d'intégration fiscale (1)			
Autres dettes fiscales et sociales	162	110	14
Autres créditeurs divers	73 586	89 163	68 605
Compte spécial de bonification			
Fonds publics affectés (2)	**64 500**	**78 069**	**71 234**
TOTAL	**3 046 083**	**3 123 199**	**3 610 586**
(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale).			
(2) Dont secteur aidé :	*51 054*	*52 062*	*51 053*

NOTE 10. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Comptes d'encaissement	**497**	**2 491**	**48**
Produits constatés d'avance	**2 088 819**	**2 393 228**	**2 277 552**
Subventions PAS et anciens PTZ	89 668	122 900	106 009
Soultes de *swaps* perçues à étaler	1 868 352	2 154 503	2 068 454
Autres produits constatés d'avance	130 799	115 825	103 089
Charges à payer	**290 891**	**332 530**	**290 330**
Intérêts courus non échus sur dérivés *(swaps)*	274 989	320 936	277 835
Autres charges à payer	15 901	11 594	12 495
Autres comptes de régularisation passif	**156 702**	**183 318**	**125 615**
Comptes d'ajustement devises *		9 281	
Divers	156 702	174 037	125 615
TOTAL	**2 536 909**	**2 911 567**	**2 693 544**

* *Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 16). Une rubrique similaire figure en note 5.*

NOTE 11. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Provisions pour risques de contrepartie	**15 110**	**15 285**	**15 674**
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	15 110	15 285	15 674
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges		**1 203**	
Litiges fiscal			
Autres litiges		1 203	
Autres provisions			**10 660**
Autres provisions *			10 660
TOTAL	**15 110**	**16 488**	**26 334**

* *Au 31 Décembre 2014, ce poste était impacté par les conséquences du déclassement des titres HETA sur les swaps de couverture.*

Mouvements de la période *(en milliers d'euros)*	31/12/14	Mouvements 2015 Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Autres mouvements	30/06/15
Provisions pour risques de contrepartie	**15 674**	**7**		**- 571**		**15 110**
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	15 674	7		- 571		15 110
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges						
Litiges fiscal						
Autres litiges						
Autres provisions	**10 660**		**- 10 660**			
Autres provisions *	10 660		- 10 660			
TOTAL	**26 334**	**7**	**- 10 660**	**- 571**		**15 110**

* *Au 31 Décembre 2014, ce poste était impacté par les conséquences du déclassement des titres HETA sur les swaps de couverture . La reprise de provision a couvert une perte de même montant figurant en «Intérêts, produits et charges assimilés» (cf. note 18).*

NOTE 12. DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Titres subordonnés remboursables (1)	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Titres super subordonnés à durée indéterminée (2)	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	16 492	18 264	258
TOTAL	**3 466 492**	**3 468 264**	**3 450 258**

(1) Éligibles au Tier Two du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier.
(2) Éligibles au Tier One du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier jusqu'à fin 2013. Devenus inéligibles à partir du 1er janvier 2014 par application de la CRDIV/CRR, ils sont néanmoins retenus dans l'additionnal Tier One pour un montant dégressif durant une période de phasing se terminant le 1er janvier 2022.

a) Informations complémentaires

(en milliers d'euros)	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montants N (nominaux)
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à taux variable					
• Titres subordonnés remboursables « TSR » *	EUR	30/12/03	30/12/43	Euribor 3M+ 0,5 %	2 100 000
• Titres super subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/11		EONIA+ 2,5 %	1 350 000
TOTAL					**3 450 000**

* *Dont 2 Md€ émis le 28 décembre 2007, assimilables à l'émission du 30 décembre 2003.*

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

SUR LES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. Ils sont éligibles au *Tier Two* de la Compagnie de Financement Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

SUR LES TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE « TSSDI »

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation, après autorisation de l'ACPR, soit dans le cadre d'une option de remboursement anticipée exerçable après 5 ans à compter de l'émission des titres et à chaque date de paiement des intérêts postérieure ou en cas de modifications fiscales ou réglementaires, soit par rachat des titres émis. Les titres rachetés sont annulés.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

SUR LES TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

SUR LES TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE « TSSDI »

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société et de respecter les ratios prudentiels, l'intérêt dû ne le sera que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€ mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

Le respect des ratios prudentiels impliquerait également une telle réduction, sans possibilité de report sur les exercices suivants des intérêts non versés à une date de paiement.

NOTE 13. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/14	Affectations	Variations de capital et de réserves : Dividendes payés en actions	Variations de capital et de réserves : Autres variations	Montant au 31/12/14	Affectations	Variations de capital et de réserves : Dividendes payés en actions	Variations de capital et de réserves : Autres variations	Montant au 30/06/15
Capital social *	1 187 460				1 187 460				1 187 460
Primes d'apport *	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	46 479	1 630			48 109	4 217			52 326
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
• *Réserves réglementées de réévaluation*									
• *Réserves spéciales des plus-values long terme*									
Report à nouveau	86 472	535			87 007	5 894			92 901
Situation nette avant résultat de l'exercice	**1 718 931**				**1 721 095**				**1 731 207**
Résultat de l'exercice avant répartition	32 593	- 32 593			84 328	- 84 328			74 650
Situation nette après résultat de l'exercice	**1 751 524**				**1 805 423**				**1 805 857**
Dividendes distribués		30 429				74 216			

	Montant au 01/01/14	Affectations	Variations de provisions : Dotations	Variations de provisions : Reprises	Montant au 31/12/14	Affectations	Variations de provisions : Dotations	Variations de provisions : Reprises	Montant au 30/06/15
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	**1 751 524**				**1 805 423**				**1 805 857**

	Montant au 01/01/14	Affectations	Variations de FRBG : Dotations	Variations de FRBG : Reprises	Montant au 31/12/14	Affectations	Variations de FRBG : Dotations	Variations de FRBG : Reprises	Montant au 30/06/15
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	**1 771 524**				**1 825 423**				**1 825 857**

* *Le capital est composé de 74 216 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.*

NOTE 14. ENGAGEMENTS DONNÉS

(en milliers d'euros)	30/06/15 Prêts autorisés non encore mis en place	30/06/15 Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	30/06/14 Prêts autorisés non encore mis en place	30/06/14 Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	31/12/14 Prêts autorisés non encore mis en place	31/12/14 Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**222 009**	**867 441**	**235 930**	**2 028 327**	**236 697**	**1 467 886**
Engagements secteur aidé						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	**222 009**	**867 441**	**235 930**	**2 028 327**	**236 697**	**1 467 886**
Engagements hors groupe	**222 009**	**867 441**	**235 930**	**2 028 327**	**236 697**	**1 467 886**
Clientèle (1)	222 009	867 441	235 930	2 028 327	236 697	1 467 886
Engagements groupe						
Établissements de crédit						
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**1 674 885**		**1 671 332**		**1 673 247**	
Engagements hors groupe	**1 674 885**		**1 671 332**		**1 673 247**	
Autres valeurs affectées en garanties (2)	1 674 885		1 671 332		1 673 247	
ENGAGEMENTS SUR TITRES			**80 000**			
Autres engagements donnés – titres à livrer			80 000			
TOTAL (3)	**2 764 334**		**4 015 589**		**3 377 829**	

(1) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	766 874	1 027 859	517 842
État (financement de primes d'épargne logement)	100 000	1 000 000	949 532

(2) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Titres			
Créances	1 674 885	1 671 332	1 673 247

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du haircut.

(3) Dont :

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Engagements douteux	567	468	511

NOTE 15. ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Engagements de financement			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit (1)	1 466 840	1 466 357	1 468 030
Sous-total	**1 466 840**	**1 466 357**	**1 468 030**
Engagements groupe			
Garantie de rachat			
Établissements de crédit (2)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du groupe (3)	26 953 663	23 470 449	26 560 675
Sous-total	**29 953 663**	**26 470 449**	**29 560 675**
TOTAL	**31 420 503**	**27 936 806**	**31 028 705**
Engagements de garantie			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit et assimilés (4)	2 727 329	2 002 923	2 792 312
Clientèle (5)	34 753 216	34 544 367	36 192 884
Sous-total	**37 480 545**	**36 547 290**	**38 985 196**
Engagements groupe (6)			
Établissements de crédit et assimilés	2 535 948	2 820 696	2 690 162
Clientèle	1 911	708	1 944
Sous-total	**2 537 860**	**2 821 404**	**2 692 106**
TOTAL	**40 018 404**	**39 368 694**	**41 677 302**
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir	53 624		
TOTAL	**53 624**		
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**71 492 532**	**67 305 499**	**72 706 007**

(1) Les engagements de financement hors groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2015 s'élève à 1 466,8 M€ contre 1 468,0 M€ au 31 décembre 2014.
(2) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012.
(3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38 et de billets hypothécaires.

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	*9 695 741*	*7 774 709*	*10 082 140*
• Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – VR) :	*6 655 400*	*7 239 682*	*6 600 000*
• Garanties reçues des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	*2 582 811*	*252 298*	*2 560 013*
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires :	*8 019 711*	*8 203 760*	*7 318 522*
(4) Dont principalement garanties reçues :			
• de Crédit Logement :	*767 273*	*183 673*	*872 813*
• de Créserfi :	*322 924*	*293 307*	*357 075*
• de sociétés d'assurance pour le réhaussement des titres :	*1 637 132*	*1 525 943*	*1 562 424*

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif. Ces garanties se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
• Garanties de l'État sur les prêts (y/c du secteur aidé) :	*363 556*	*436 762*	*404 081*
• Garanties de la SGFGAS sur les prêts bénéficiant d'une garantie hypothécaire de 1er rang éligibles au FGAS, et repris par l'Etat :	*16 306 652*	*14 679 204*	*15 994 297*
• Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	*14 925 824*	*14 995 522*	*15 566 209*
• Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	*1 995 280*	*2 192 019*	*2 124 901*
• Garanties de rehaussement de titres accordés par des États	*1 161 904*	*2 241 022*	*2 103 396*

(6) Au 30 juin 2015, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent essentiellement une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 2 025 M€ contre 2 154 M€ au 31 décembre 2014, une garantie reçue de BPCE sur titres pour 360 M€, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur des titres et créances pour un montant de 42,5 M€.

NOTE 16. OPÉRATIONS EN DEVISES

	30/06/15		30/06/14		31/12/14	
(en milliers d'euros)	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**
Opérations à terme (montant nominaux) [1]	**13 683 905**	**13 349 565**	**14 187 257**	**14 090 081**	**13 603 955**	**13 582 327**
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture	**13 683 905**	**13 349 565**	**14 187 257**	**14 090 081**	**13 603 955**	**13 582 327**
Swaps financiers						
Opérations de micro couverture						
Secteur aidé			31 192	40 473		
Secteur concurrentiel	13 683 905	13 349 565	14 156 066	14 049 608	13 603 955	13 582 327
Opérations de macro couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
Autres opérations à terme						
Opérations à terme (juste valeur)	**- 219 570**		**- 516 011**		**- 686 146**	
Opérations au comptant						
Total des opérations en devises	**13 683 905**	**13 349 565**	**14 187 257**	**14 090 081**	**13 603 955**	**13 582 327**
TOTAL	**27 033 470**		**28 277 338**		**27 186 282**	

(1) La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

NOTE 17. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	30/06/15		30/06/14		31/12/14	
(en milliers d'euros)	**Euros**	**Devises**	**Euros**	**Devises**	**Euros**	**Devises**
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	**2 424 343**		**2 477 436**		**2 450 387**	
Opérations de micro couverture						
Achats						
Ventes						
Opérations de macro couverture						
Achats	2 424 343		2 477 436		2 450 387	
Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	***17 673***		***23 039***		***16 497***	
Opérations fermes (montants nominaux)	**55 068 806**	**377 170**	**57 484 467**	**331 796**	**56 846 843**	**339 939**
Opérations de micro couverture	**40 370 414**	**377 170**	**42 001 739**	**331 796**	**41 995 851**	**339 939**
Instruments de taux d'intérêt	40 370 414	377 170	42 001 739	331 796	41 995 851	339 939
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations de macro couverture	**14 698 392**		**15 482 729**		**14 850 992**	
Instruments de taux d'intérêt	14 698 392		15 482 729		14 850 992	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations fermes (juste valeur)	***2 015 026***	***76 474***	***2 380 157***	***58 694***	***2 485 418***	***85 074***
Opérations fermes et conditionnelles	**57 493 149**	**377 170**	**59 961 903**	**331 796**	**59 297 230**	**339 939**
TOTAL* (MONTANTS NOMINAUX)	**57 870 318**		**60 293 699**		**59 637 169**	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	***2 109 173***		***2 461 890***		***2 586 989***	

* *Il n'y a pas de contreparties douteuses sur les opérations sur instruments financiers.*

NOTE 18. INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

	30/06/15			30/06/14	31/12/14
(en milliers d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Net**	**Net**
Opérations interbancaires	**71 965**	**- 35 219**	**36 746**	**24 792**	**69 395**
Intérêts sur les comptes Banque Centrale		- 1 291	- 1 291	- 252	- 1 986
Intérêts sur les comptes ordinaires	2	- 2		392	398
Intérêts sur opérations à terme	14 765	- 20 902	- 6 137	- 6 638	- 11 949
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur créances garanties (valeurs de remplacement)	57 198		57 198	41 326	105 635
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée		147	147		- 237
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts				- 219	- 715
Opérations de couverture		- 13 171	- 13 171	- 9 817	- 21 750
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	**619 159**	**- 49 338**	**569 821**	**692 968**	**1 313 200**
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	604 023		604 023	636 979	1 298 457
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	22 243		22 243	20 055	41 299
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	- 304		- 304	- 327	- 639
Intérêts sur gages espèces des RMBS					
Autres produits et charges d'intérêts	- 6 222	- 1 981	- 8 203	- 10 237	- 23 701
Produits sur engagements de financement et de garantie	16		16	29	55
Opérations de couverture *(netting)*		- 47 357	- 47 357	47 746	- 510
Pertes couvertes sur créances	- 591		- 591	- 150	- 444
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions	- 6		- 6	- 1 128	- 1 317
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	**927 926**	**- 1 249 395**	**- 321 470**	**- 325 435**	**- 656 383**
Intérêts sur titres de placement	32 037		32 037	69 076	111 959
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement				- 197	- 437
Intérêts sur titres d'investissement	190 788		190 788	162 458	351 554
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 1 432		- 1 432	- 1 080	- 3 317
Intérêts sur BMTN émis		- 1 182	- 1 182	- 1 765	- 3 545
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis					
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 1 245 263	- 1 245 263	- 1 328 723	- 2 608 904
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture *(netting)* (1)	695 425		695 425	774 798	1 496 754
Pertes sur créances irrécouvrables		- 2 951	- 2 951		
Flux net des provisions (1)	11 108		11 108		- 448
Dettes subordonnées		**- 22 075**	**- 22 075**	**- 26 489**	**- 50 453**
Charges sur titres subordonnés à terme		- 22 075	- 22 075	- 26 489	- 50 453
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées – clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	**18 320**	**- 135 157**	**- 116 836**	**- 216 717**	**- 348 446**
Produits sur dettes constituées par des titres	18 320		18 320	14 337	27 376
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		- 2 117	- 2 117	- 3 058	- 5 984
Autres produits et charges d'intérêts				366	365
Opérations de macro-couverture		- 133 040	- 133 040	- 228 362	- 370 203
Flux net des provisions					
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS (2)	**1 637 370**	**- 1 491 185**	**146 185**	**149 119**	**327 313**

(1) Le netting des opérations de couverture comprend une charge d'étalement de soultes sur swaps de 10,7 M€ liées aux titres HETA cédés. Cette charge est couverte par une reprise de provision de même montant dotée au 31 décembre 2014.

(2) Dont secteur aidé | *3 398* | *- 1 129* | *2 269* | *2 118* | *4 536*

NOTE 19. COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (net)	**- 6**	**- 8**	**- 12**
Produits			
Charges	- 6	- 8	- 12
Commissions sur opérations avec la clientèle (net) *	**38 298**	**23 083**	**45 449**
Produits	38 298	23 083	45 449
Charges			
Commissions sur opérations sur titres (net)	**- 811**	**- 835**	**- 1 904**
Produits			
Charges	- 811	- 835	- 1 904
Autres commissions (net)	**1 213**	**- 408**	**- 2 203**
Produits	1 535		106
Charges	- 322	- 408	- 2 309
Total produits	**39 833**	**23 083**	**45 555**
Total charges	**- 1 139**	**- 1 251**	**- 4 225**
TOTAL COMMISSIONS NETTES	**38 694**	**21 833**	**41 330**

* *Les commissions sur opérations avec la clientèle représentent les indemnités perçues des clients suite aux opérations de remboursement anticipé des crédits. Le niveau de ces commissions est par conséquent directement corrélé au volume de crédits ainsi remboursés.*

NOTE 20. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	398	566	319
Charges sur autres instruments financiers – *trading*			
Produits sur autres instruments financiers – *trading*			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT *			- 10 660
Reprise des provisions pour risques sur IFT			
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**398**	**566**	**- 10 341**

* *Au 31 Décembre 2014, ce poste était impacté par les conséquences du déclassement des titres HETA sur les swaps de couverture.*

NOTE 21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	30/06/15			30/06/14	31/12/14
(en milliers d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Net**	**Net**
Charges refacturées, produits rétrocédés, transferts de charges				**- 9**	**- 1**
Charges refacturées					
• *Charges refacturées*					
• *Autres refacturations ou rétrocessions*					
Produits rétrocédés				- 9	- 1
Transferts de charges					
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	**27**	**- 64**	**- 37**	**76**	**1 251**
Autres produits et charges divers d'exploitation (*cf.* détails)	27	- 64	- 37	76	48
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation (*cf.* détails)					1 203
TOTAL	**27**	**- 64**	**- 37**	**67**	**1 250**

DÉTAILS					
Autres produits et charges divers d'exploitation	**27**	**- 64**	**- 37**	**76**	**48**
• *Passages à profits exceptionnels*					
• *Autres produits divers d'exploitation*	*27*		*27*	*81*	*104*
• *Pertes sur intérêts reportés*		*- 8*	*- 8*	*- 4*	*- 23*
• *Passages à pertes exceptionnelles*					
• *Autres charges diverses d'exploitation*		*- 56*	*- 56*	*- 1*	*- 34*

NOTE 22. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Total frais de personnel	**- 91**	**- 100**	**- 233**
Salaires et traitements	- 58	- 60	- 169
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	- 6	- 6	- 10
Autres charges sociales et fiscales	- 27	- 34	- 55
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
Total autres frais administratifs	**- 55 308**	**- 53 378**	**- 105 132**
Impôts et taxes	**- 9 572**	**- 7 315**	**- 15 080**
CET et CVAE	- 1 082	- 1 907	- 4 281
Contribution sociale de solidarité	- 2 582	- 2 643	- 5 222
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 396	- 298	- 596
Taxe systémique bancaire	- 1 972	- 2 432	- 4 865
Contribution au Fonds de résolution unique	- 3 040		
Contribution aux frais de contrôle BCE	- 223		
Autres impôts et taxes	- 278	- 35	- 117
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	**- 45 736**	**- 46 062**	**- 90 052**
Locations			
Services extérieurs fournis par le groupe	- 44 551	- 44 217	- 86 383
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 778	- 1 456	- 3 048
Publicité	- 171	- 154	- 243
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements		- 3	- 3
Entretiens et réparations	- 4	- 4	- 4
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 232	- 229	- 371
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges			
Charges refacturées			
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**- 55 399**	**- 53 478**	**- 105 366**

NB : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au 30 juin 2015 s'élève à 60 K€.

NOTE 23. COÛT DU RISQUE

	30/06/15			30/06/14	31/12/14
(en milliers d'euros)	**Charges**	**Produits**	**Net ****	**Net**	**Net ****
Dotations/Reprises nettes sur titres d'investissement		**104 000**	**104 000**		**- 104 000**
Dotations/Reprises sur opérations sur titres		104 000	104 000		- 104 000
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	**- 18 604**	**11 007**	**- 7 597**	**- 13 514**	**- 22 708**
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 18 597	10 436	- 8 161	- 12 354	- 21 158
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	- 7	571	564	- 1 159	- 1 549
Provisions sectorielles					
Pertes et récupérations sur opérations clientèle	**- 4 402**	**3 479**	**- 924**	**- 329**	**- 1 108**
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 1 095	1 086	- 9		
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 3 308		- 3 308	- 2 716	- 5 986
Récupérations sur créances amorties		2 392	2 392	2 388	4 878
Pertes et récupérations sur autres opérations	**- 91 799**		**- 91 799**		
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes*	- 91 799		- 91 799		
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes					
Récupérations sur créances amorties					
TOTAL COÛT DU RISQUE	**- 114 805**	**118 485**	**3 680**	**- 13 842**	**- 127 816**

* *Donnée correspondante à la perte en capital enregistrée consécutivement à la cession des titres HETA. Cette perte était couverte par la provision sur titres d'investissement de 104 M€, dotée en 2014 et intégralement reprise en juin 2015 (cf. note 2.2 des « Faits significatifs du semestre »).*

** *Coût du risque neutralisé de l'impact sur les titres HETA* | *- 23 006* | *14 485* | *- 8 521* | | *- 23 816*

NOTE 24. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement *	- 15 722	1 115	1 362
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
TOTAL GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**- 15 722**	**1 115**	**1 362**

* *Cf. note 2.2 des « Faits significatifs du semestre ».*

NOTE 25. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
COMPOSANTE DE LA CHARGE D'IMPÔT			
Charge (produit) d'impôt courant *	60 041	17 336	8 921
Charge (produit) d'impôt différé	- 103 191	- 58 513	- 52 324
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	**- 43 149**	**- 41 177**	**- 43 403**

* *En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la Société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier (cf. note 4).*

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DE LA PÉRIODE			
Soultes de résiliations de *swaps*	- 71 730	- 57 922	- 93 103
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	- 336	1 723	2 953
Autres différences temporelles	- 31 125	- 2 314	37 826
TOTAL	**- 103 191**	**- 58 513**	**- 52 324**

NOTE 26. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS (1)

Bilan *(en milliers d'euros)*	30/06/15	30/06/14	31/12/14	30/06/15 Évaluation des actifs reçus en garantie (2)
Éléments d'actif				
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	248 521	87 629	342 918	
À terme	499	419	460	
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	18 764 304	15 551 944	19 231 553	18 808 611
• Prêts L. 211-38 garantis par des créances SPT	*12 145 636*	*8 933 150*	*12 610 340*	*12 277 047*
- au Crédit Foncier	*9 597 851*	*7 688 750*	*10 052 840*	*9 691 095*
- à BPCE	*2 320 000*	*1 000 000*	*2 320 000*	*2 336 042*
- à d'autres entités du groupe	*227 785*	*244 400*	*237 500*	*249 910*
• Prêts L. 211-38 inscrits en valeurs de remplacement	*6 600 000*	*6 600 000*	*6 600 000*	*6 531 564*
- à BPCE	*6 600 000*	*6 600 000*	*6 600 000*	*6 531 564*
- Créances rattachées	*18 668*	*18 794*	*21 213*	
Opérations avec la clientèle				
Créances				
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 014 927	8 280 474	7 395 550	8 014 653
• Billets hypothécaires	*7 932 500*	*8 203 000*	*7 317 500*	*8 014 653*
- au Crédit Foncier	*7 932 500*	*8 203 000*	*7 317 500*	*8 014 653*
• Autres titres à revenu fixe	*75 018*	*67 166*	*68 813*	
• Créances rattachées	*7 409*	*10 308*	*9 237*	
Autres actifs				
Débiteurs divers	65 024	108 371	90 572	
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	**27 093 275**	**24 028 837**	**27 061 053**	**26 823 264**
Éléments de passif				
Dettes envers les Établissements de crédit				
À vue				
À terme	3 002 930	3 063 275	3 031 509	
Titres donnés en pension livrée	1 991 282		1 992 159	
Opérations avec la clientèle				
À vue				
Opérations sur titres				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 466 492	3 468 264	3 450 258	
Autres passifs				
Créditeurs divers	16 044	48 375	16 231	
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF	**6 485 467**	**6 579 914**	**6 497 998**	

(1) La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du Groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.
(2) Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur Capital restant dû déterminé en date d'arrêté.

NOTE 27. ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

Recommandation COB 89.01

Au 30 juin 2015

Rubriques *(en milliers d'euros)*	$ Australien	$ Canadien	$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint Hongrois	$ Néo-zélandais	Couronne Norvégienne	Couronne Danoise	Total
BILAN											
Actifs financiers	13 104	3 132	2 665 378	144 547	1 484 005	1 803 478	11	35	10 603	7	6 124 300
Passifs financiers	700 339	364 420	2 186 360	796 413	4 004 003	257 756			482 677		8 791 968
Différentiel bilan (I)	**- 687 235**	**- 361 288**	**479 018**	**- 651 866**	**- 2 519 998**	**1 545 722**	**11**	**35**	**- 472 074**	**7**	**- 2 667 668**
HORS-BILAN											
Engagements reçus	687 285	361 298	2 374 818	773 123	3 908 576	240 859			472 074		8 818 033
Engagements donnés			2 853 901	121 170	1 387 795	1 786 547					6 149 413
Différentiel hors-bilan (II)	**687 285**	**361 298**	**- 479 083**	**651 953**	**2 520 781**	**- 1 545 688**			**472 074**		**2 668 620**
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I)+(II)	**50**	**10**	**- 65**	**87**	**783**	**34**	**11**	**35**		**7**	**952**

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.
Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

NOTE 28. ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Recommandation COB 89.01

Au 30 juin 2015

Rubriques *(en milliers d'euros)*	Durée résiduelle					
	< 3 mois	**3M<D<6M**	**6M<D<1A**	**1A<D<5A**	**> 5 ans**	**Total [2]**
BILAN						
Actifs financiers [1]	**7 358 903**	**828 489**	**1 536 765**	**25 373 955**	**43 537 075**	**78 635 187**
Créances sur les établissements de crédit	6 624 444	81 260	328 532	8 600 978	4 291 180	19 926 394
Créances sur la clientèle	683 131	688 470	1 111 972	8 969 147	31 163 498	42 616 218
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 328	58 759	96 261	7 803 830	8 082 397	16 092 575
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	**7 258 518**	**181 610**	**5 186 366**	**24 487 701**	**39 326 308**	**76 440 503**
Dettes envers les établissements de crédit	3 523 722	68 175	27 688	244 928	1 116 540	4 981 053
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	3 734 796	113 435	5 158 678	24 242 773	36 109 768	69 359 450
• Bons de caisse						
• Titres du marché interbancaire						
• Titres des créances négociables				150 000		150 000
• Obligations	3 734 796	113 435	5 158 678	24 092 773	36 109 768	69 209 450
• Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					2 100 000	2 100 000
Différentiel bilan (I)	**100 385**	**646 879**	**- 3 649 601**	**886 254**	**4 210 767**	**2 194 684**
HORS-BILAN						
Engagements donnés			1 089 450			1 089 450
Engagements reçus	1 520 464			3 000 000		4 520 464
Différentiel hors-bilan (II)	**1 520 464**		**- 1 089 450**	**3 000 000**		**3 431 014**
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	**1 620 849**	**646 879**	**- 4 739 051**	**3 886 254**	**4 210 767**	**5 625 698**
Positions conditionnelles	30 000	3 000	1 500	19 598	2 370 245	2 424 343

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 8,1 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) ; auxquels s'ajoutent 28,5 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 9 février 2012. Toutefois, après haircut appliqué par la BCE et prise en compte des contraintes de surdimensionnement minimales à respecter par la société de crédit foncier, le montant maximal que pourrait obtenir la Compagnie de Financement Foncier de la Banque centrale européenne est estimé à 15,0 Md€.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

NOTE 29. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/15	30/06/14	31/12/14
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	74 650	64 203	84 328
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	7 081	13 221	20 753
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement			
Dotations nettes aux dépréciations/titres d'investissement	- 115 108		104 448
Dotations nettes aux provisions/crédits	- 564	1 160	12 209
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 548 762	- 885 321	- 1 084 999
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	1 316 216	958 860	- 6 173 992
Flux de trésorerie sur titres de placement	- 614 955	14 135	899 710
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	1 303 683	965 180	1 308 662
Flux sur autres actifs	35 340	88 390	- 22 109
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 56 986	- 70 555	1 904 042
Émissions nettes d'emprunts	- 218 453	- 3 545 195	- 3 810 511
Flux sur autres passifs	- 532 733	152 966	589 402
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	**649 409**	**- 2 242 956**	**- 6 168 057**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Flux liés à la cession de :			
• Actifs financiers			
• Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
• Actifs financiers			
• Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 74 216	- 30 430	- 30 429
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	**- 74 216**	**- 30 430**	**- 30 429**
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**575 193**	**- 2 273 386**	**- 6 198 486**
Trésorerie à l'ouverture	1 440 760	7 639 246	7 639 246
Trésorerie à la clôture	2 015 953	5 365 860	1 440 760
Net	**575 193**	**- 2 273 386**	**- 6 198 486**
Caisse : dépôts en Banque de France	1 973 463	5 342 541	1 200 069
Créances à vue établissements de crédit [1]	42 490	23 319	240 691
TOTAL	**2 015 953**	**5 365 860**	**1 440 760**
(1) Dont : BPCE	*37 826*	*16 129*	*234 930*

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Compagnie de Financement Foncier SA

Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris
Capital social : €.1 187 459 936

Période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris la Défense, le 25 août 2015
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-François Dandé
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 25 août 2015
PricewaterhouseCoopers Audit
Anik Chaumartin
Associé

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité ci-joint (pages 7 à 13) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Signé à Charenton-le-Pont, le 25 août 2015

Le Directeur général délégué de la Compagnie de Financement Foncier

Sandrine GUÉRIN

Rapport de gestion des risques

1. PRÉAMBULE 51
2. ORGANISATION GÉNÉRALE : INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES 51
3. FACTEURS DE RISQUES 51
4. FONDS PROPRES ET RATIOS PRUDENTIELS 52
5. GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE 54
6. ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ 60
7. TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES 61
8. RECOMMANDATIONS DU FORUM DE STABILITÉ FINANCIÈRE (FSF) 63
9. RISQUES DE MARCHÉ ET DE GESTION DE BILAN 64
10. RISQUES OPÉRATIONNELS 66
11. RISQUE DE RÈGLEMENT 68
12. RISQUE DE NON-CONFORMITÉ 68

1. Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre dans son Document de référence et son actualisation semestrielle un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et normes prudentielles. Le rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

2. Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations, et par conséquent contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs.

La Compagnie de Financement Foncier est potentiellement exposée à deux types de risques principaux :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers (ALM).

Les risques opérationnels sont portés essentiellement par le Crédit Foncier (*cf.* partie 10).

La politique des risques du groupe Crédit Foncier constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques. Elle structure également le développement des activités de la Compagnie de Financement Foncier, dans un modèle qui sécurise sa rentabilité, ses fonds propres et ses créanciers, au premier rang desquels on trouve les porteurs de ses obligations foncières.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 133 à 140).

3. Facteurs de risques

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 140 à 143).

4. Fonds propres et ratios prudentiels

4.1. Gestion du capital et des ratios réglementaires

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa notation AAA/Aaa/AA. Le calcul du ratio de solvabilité est effectué à titre informatif sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément au règlement CRR, applicable depuis le 1er janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 *(Common Equity Tier One)*, fonds propres additionnels de catégorie 1 *(additional Tier One)* et fonds propres de catégorie 2 *(Tier Two)*.

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 4,7 Md€ au 30 juin 2015, dont 1,7 Md€ de fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les billets hypothécaires (BH) hors Groupe BPCE sont traités par transparence, en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents. Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

(en millions d'euros)	30/06/15		31/12/14	
Catégories d'exposition	**Exigences en fonds propres**	**RWA**	**Exigences en fonds propres**	**RWA**
Administrations centrales	47	591	46	578
Établissements	39	493	43	535
Administrations régionales	435	5 432	436	5 451
Entreprises	33	412	32	395
Clientèle de détail	133	1 660	121	1 517
Expositions garanties par une hypothèque	548	6 845	550	6 873
Expositions en défaut	45	562	43	535
Autres actifs	3	40	5	57
Exigences au titre du risque de crédit (A)	**1 283**	**16 036**	**1 275**	**15 941**
Exigences au titre du risque de marché (B)	**-**	**-**	**-**	**-**
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	**52**	**655**	**52**	**655**
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	**63**	**786**	**59**	**734**
EXIGENCES EN FONDS PROPRES (A)+(B)+(C)+(D)	**1 398**	**17 476**	**1 386**	**17 329**

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2015 a été établi en méthode standard.

	30/06/15	31/12/14
Ratio de solvabilité	27,1 %	28,4 %
Ratio *Tier One*	15,1 %	16,2 %

Source : COREP (Common solvency ratio Reporting) 30 juin 2015.

4.2. Gestion des ratios spécifiques

Au-delà de leurs obligations en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit foncier sont tenues de respecter des ratios et des limites qui leur sont propres et qui sont décrits dans les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier. L'instruction de l'ACPR n° 2011-I-06, modifiée par l'arrêté du 26 mai 2014, définit les modalités de calcul des ratios spécifiques.

Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier contrôle les calculs de ces différents ratios et les atteste chaque trimestre.

La Direction des risques du Crédit Foncier exerce un contrôle trimestriel de second niveau sur ces différents indicateurs spécifiques.

RATIO DE SURDIMENSIONNEMENT

La loi (article L. 513-12) fait obligation à toute société de crédit foncier de maintenir un volume d'actifs pondérés supérieur à 105 % de la dette bénéficiant du privilège. Le décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier (SCF) et sociétés de financement de l'habitat (SFH) a porté le seuil de ce ratio de 102 % à 105 %.

Le ratio de couverture de la dette bénéficiant du privilège par les actifs pondérés (ratio de surdimensionnement) de la Compagnie de Financement Foncier s'établit au 30 juin 2015 à 120,2 %, niveau qui reste très largement supérieur au seuil réglementaire de 105 %. À fin 2014, ce ratio était égal à 120,0 %.

Ce ratio a toujours été supérieur à 108 % depuis la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999 et toujours sensiblement supérieur au seuil réglementaire.

RATIOS DE COMPOSITION DES ACTIFS

Composition des actifs	Limite	30/06/15	31/12/14
Valeurs de remplacement (R. 513-6)	15,0 % (1)	5,82 %	5,05 %
Billets à ordre (L. 513-6)	10,0 % (2)	9,21 %	8,33 %
Prêts cautionnés (R. 513-5)	35,0 % (3)	3,43 %	2,96 %

(1) Du nominal des ressources privilégiées, après prise en compte des couvertures en devises.
(2) Du total actif.
(3) Y compris les prêts cautionnés remis en garantie des billets hypothécaires.

Le ratio des valeurs de remplacement s'établit en rapportant les valeurs de remplacement (déduction faite des liquidités reçues en collatéral des produits dérivés) à la valeur nominale du passif privilégié. Ces valeurs de remplacement sont constituées réglementairement (selon l'article L. 513-7 du Code monétaire et financier) de « valeurs et dépôts suffisamment sûrs et liquides » et représentent une partie de la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier.

Les règles strictes de gestion de la Compagnie de Financement Foncier lui permettent de respecter à tout moment le plafond réglementaire de 15 % pour ce ratio. D'autres actifs, tels que les billets à ordre et prêts cautionnés, sont également limités réglementairement.

RATIO DE DÉPASSEMENT DE QUOTITÉ

Le calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées rapportés aux actifs évalués à date d'arrêté permet de déterminer les dépassements à mettre en regard des ressources non privilégiées.

Conformément à l'instruction de l'ACPR, le calcul de dépassement de quotité s'effectue sur les prêts hypothécaires et cautionnés, cédés et/ou mobilisés de la Compagnie de Financement Foncier (hors prêts issus du transfert originel).

Les facteurs d'actualisation de la quotité de dépassement reposent sur les valeurs de créances à l'arrêté ainsi que sur les valeurs de gages réévalués annuellement en fin d'année.

Au 30 juin 2015, le montant des dépassements de quotité sur les prêts achetés et mobilisés (hors valeurs de remplacement) s'établit à 396 M€ (répartis en 394 M€ pour les prêts cédés et 2 M€ pour les prêts mobilisés), contre 537 M€ (répartis en 502 M€ pour les prêts cédés et 35 M€ pour les prêts mobilisés) au 31 décembre 2014.

Le montant total des dépassements reste largement inférieur au montant des ressources non privilégiées qui s'élève à 15 593 M€ à la même date.

Un exercice de *stress* des quotités, réalisé en supposant une chute immédiate de 10 % des valeurs des gages de tous les biens immobiliers apportés en garantie, sur l'assiette des prêts achetés et mobilisés (39 726 M€ au 30 juin 2015), conduit à un montant de dépassement de quotité de 2 075 M€. Ce montant de dépassement atteint 3 245 M€ dans l'hypothèse d'une chute de 15 % des valeurs des gages. Ces niveaux restent très inférieurs au montant des ressources non privilégiées. Ces tests valident ainsi l'excellente qualité et la robustesse du portefeuille d'actifs de la Compagnie de Financement Foncier.

5. Gestion des risques de crédit et de contrepartie

Sauf mention contraire, les données reprises dans les tableaux et graphiques de cette section sont des données de gestion cadrées comptablement, les engagements « bilanciels » (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, en brut (sains + douteux).

5.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

5.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les tableaux ci-après ventilent les actifs hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 86,2 Md€ à fin juin 2015).

Les actifs financés sont analysés par transparence : sont donc étudiés ici les sous-jacents garantissant d'une part, les billets hypothécaires, d'autre part, les expositions du Secteur public par application de l'article L. 211-38.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie : les prêts accordés à BPCE (6,6 Md€), sous forme essentiellement de L. 211-38, collatéralisés, sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.

Expositions risques *(en millions d'euros)*	Expositions au 30 juin 2015 Bilan	Expositions au 31 décembre 2014 Bilan
TOTAL CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	**39 977**	**39 632**
Créances hypothécaires France (1)	32 039	32 309
Billets hypothécaires France et Belgique (2)	7 938	7 323
EMPRUNTEURS PUBLICS	**34 719**	**35 471**
Secteur public France	**24 997**	**25 436**
Habitat social	2 047	2 156
Secteur public territorial (SPT)	8 353	8 949
SPT L. 211-38 (3)	11 497	11 639
Souverain France	3 100	2 692
Partenariat public-privé (PPP)	**644**	**649**
Emprunteurs publics internationaux	**9 078**	**9 386**
Secteur public international (SPI)	6 349	6 474
Souverain International	2 256	2 475
Titres adossés à des créances bénéficiant de garanties d'États	-	-
Grandes entreprises du Secteur public	473	437
EXPOSITIONS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES EXTINCTIVES (RÉSULTANT DU TRANSFERT LÉGAL 10-1999) (4)	**104**	**109**
EXPOSITIONS SECTEUR BANCAIRE	**7 653**	**8 653**
Dont banques garanties souverain ou assimilé	726	1 637
Dont autres banques	327	416
Dont L. 211-38 VR (5)	6 600	6 600
TOTAL EXPOSITION RISQUE	**82 453**	**83 865**
Divers régul. et autres actifs (6)	3 781	4 084
TOTAL	**86 234**	**87 949**

(1) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (65 M€ au 30 juin 2015 et 67 M€ au 31 décembre 2014) de créances néerlandaises.
(2) Dont BH Belgique pour 721 M€.
(3) Dont 94 M€ L. 211-38 avec avec des Caisses d'Épargne et 134 M€ avec des Banques Populaires.
(4) Dont 81 M€ bénéficiant de la garantie d'Etat et présentant un taux de douteux de 91 %.
(5) Prêts court terme garantis par nantissement d'actif.
(6) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Dans le cadre du Plan stratégique du groupe Crédit Foncier dans lequel s'inscrit sa filiale la Compagnie de Financement Foncier, l'arrêt des activités internationales et la réduction de la taille du bilan constituent un des axes stratégiques. Ainsi, les expositions sont en baisse de 1,9 % au cours du 1er semestre 2015 à 86,2 Md€.

La diminution est essentiellement due à la réduction de l'exposition sur les banques garanties souverain ou assimilé (- 55,7 %) liée aux opérations de cessions, au cours du semestre, des titres émis par les Landesbank allemandes et autrichiennes.

Le Secteur public territorial diminue également (- 3,6 %).

Le portefeuille des particuliers augmente légèrement (+ 0,9 %). Ceci s'explique par un accroissement de l'exposition sur les billets hypothécaires (+ 8,4 %) partiellement compensé par une réduction des créances hypothécaires (- 0,8 %).

5.1.1.1. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS

Le portefeuille à juin 2015 reste essentiellement concentré sur l'Espace économique européen (94 %), avec une part France qui se maintient à 88 %.

Il convient de rappeler que les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de titres sur les États ou collectivités locales très bien notés. Les engagements sur le Japon portent quant à eux sur des agences publiques, des préfectures et des villes.

Répartition des expositions par zone géographique

	30/06/15		31/12/14
Répartition géographique des expositions	**Bilan (M€)**	**%**	**%**
France *	75 635	88	87
Autres pays de l'Espace économique européen	5 275	6	8
• *dont Italie*	*2 977*	*3*	*3*
• *dont Belgique*	*805*	*1*	*1*
• *dont Espagne*	*696*	*1*	*1*
• *dont Pologne*	*337*	*n.s*	*n.s*
• *dont Slovénie*	*151*	*n.s*	*n.s*
• *dont Irlande*	*122*	*n.s*	*n.s*
• *dont Portugal*	*107*	*n.s*	*n.s*
• *dont Pays-Bas*	*65*	*n.s*	*n.s*
• *dont Islande*	*15*	*n.s*	*n.s*
• *dont Allemagne*	-	-	*1*
• *dont Autriche*	-	-	*n.s*
• *dont Chypre*	-	-	*n.s*
• *dont Hongrie*	-	-	*n.s*
• *dont Slovaquie*	-	-	*n.s*
Suisse	1 312	1	1
Amérique du Nord (EU et Canada)	2 509	3	3
Japon	1 503	2	2
TOTAL	**86 234**	**100**	**100**
Rappel des expositions au 31/12/2014			87 949

* *France y compris « Divers régul. et autres actifs ».*

5.1.1.2. RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR FAMILLE DE PRODUITS

La concentration sur les prêts est stable entre fin 2014 et juin 2015 (90 %, y compris crédits de trésorerie). La Compagnie de Financement Foncier n'a pas, légalement, la possibilité de détenir des participations ou des portefeuilles de *trading*.

Répartition par famille de produits des expositions

Familles de produits – Répartition en %	**30/06/15**	**31/12/14**
Crédits de trésorerie (1)	2	2
Prêts (2)	88	87
Titres obligataires *(Banking (3))*	10	11
TOTAL BILAN	**100**	**100**
Assiette bilan *(M€)*	86 234	87 949

(1) La ligne « crédits de trésorerie » enregistre pour l'essentiel les comptes de régularisation et les instruments à terme des opérations financières.
(2) Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie incluant les billets hypothécaires et les BCTG inclus dans les valeurs de remplacement.
(3) Les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit et dans une optique de détention jusqu'à échéance.

5.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

5.1.2.1. PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

Les encours de prêts hypothécaires directs et sous-jacents de billets hypothécaires sur les particuliers ont progressé de 0,9 % depuis le 31 décembre 2014 pour atteindre 40,0 Md€.

Au 30 juin 2015, le montant des acquisitions de prêts hypothécaires du Crédit Foncier par la Compagnie de Financement Foncier a été de 2,0 Md€ (contre 6,0 Md€ en 2014), comprenant 0,3 Md€ de prêts à l'accession libre, 0,4 Md€ de prêts au Secteur locatif et 1,4 Md€ de prêts à l'accession sociale et Prêts à taux zéro. Les mécanismes d'accession sociale à la propriété (PTZ, PAS, Prêts à taux zéro locaux et aide des collectivités locales) favorisent toujours la demande sur ce secteur tout en sécurisant les opérations ; le Crédit Foncier reste un acteur majeur de ce marché.

5.1.2.2. PORTEFEUILLE SECTEUR PUBLIC FRANCE

Le groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur public territorial (SPT) : régions, départements, collectivités locales et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé et le logement social (Offices publics de l'habitat et entreprises sociales pour l'habitat).

Les expositions acquises par la Compagnie de Financement Foncier dans le secteur des emprunteurs publics français ont été originées par le Crédit Foncier, soit dans le Groupe BPCE, soit par les Caisses d'Épargne, soit par les Banques Populaires, soit par Natixis. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie, pour le logement social, de garanties directes des collectivités locales et/ou de garanties hypothécaires.

Les encours SPT ont diminué au cours du semestre et s'élèvent désormais à 19,8 Md€ (ils s'élevaient à 20,6 Md€ à fin décembre 2014). Les encours Habitat social ont poursuivi leur réduction, tendance ininterrompue depuis fin 2012 pour atteindre 2,0 Md€ au 30 juin 2015 (2,2 Md€ au 31 décembre 2014).

5.1.2.3. PORTEFEUILLE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL

5.1.2.3.1. Souverain

Le portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier regroupe les expositions sur les souverains étrangers ainsi que les expositions sur le souverain français. On retrouve dans ce portefeuille les placements de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier auprès de la Banque de France.

Les encours sur les souverains étrangers sont gérés de manière extinctive depuis fin 2011 : des cessions sont réalisées selon les opportunités qui se présentent sur les marchés.

Répartition des expositions par note interne sur les Souverains

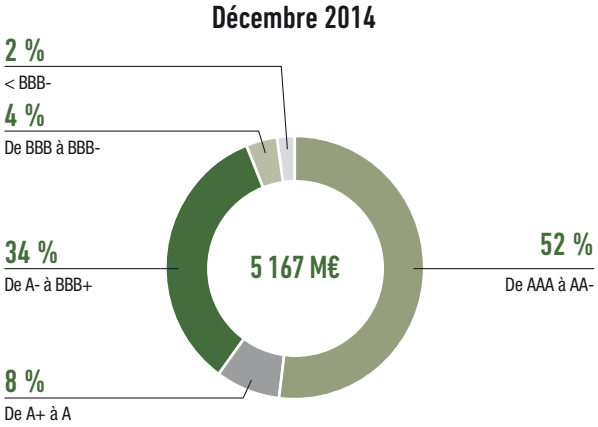

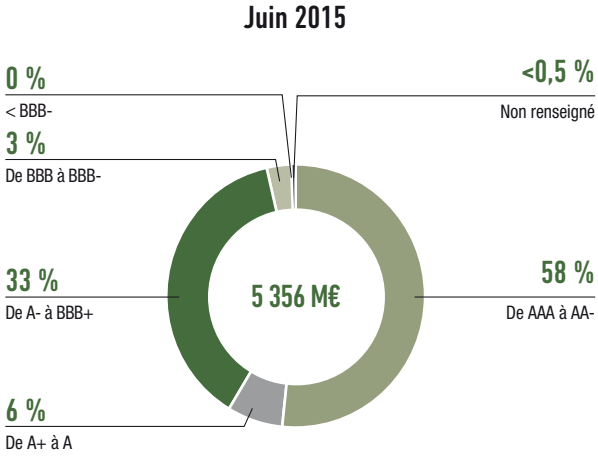

Les notations internes utilisées sont celles du Groupe BPCE (*cf.* tableau ci-après).
La quasi-intégralité des encours du portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie « investissement » (note ≥ BBB-).

L'encours du portefeuille Souverain de la Compagnie de Financement Foncier augmente légèrement au cours du semestre (+ 4 %) du fait de la croissance de l'exposition au Souverain français. En revanche, au cours de la même période, les expositions aux Souverains étrangers diminuent de 9 % en raison des cessions réalisées dans le cadre de la gestion extinctive (Hongrie, Chypre, Slovénie, Irlande) et à cause de l'arrivée à échéances de certains titres (cas de l'exposition à la Slovaquie). L'exposition au Souverain polonais, libellée en yen, augmente en raison des fluctuations de l'euro face à la devise japonaise (les expositions sont converties en euro à la date d'arrêté comptable). C'est une raison similaire qui explique la croissance de l'exposition au Souverain italien, une partie des titres détenus étant libellée en devises étrangères (CHF, GBP et USD) couverts dès l'origine.

Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France

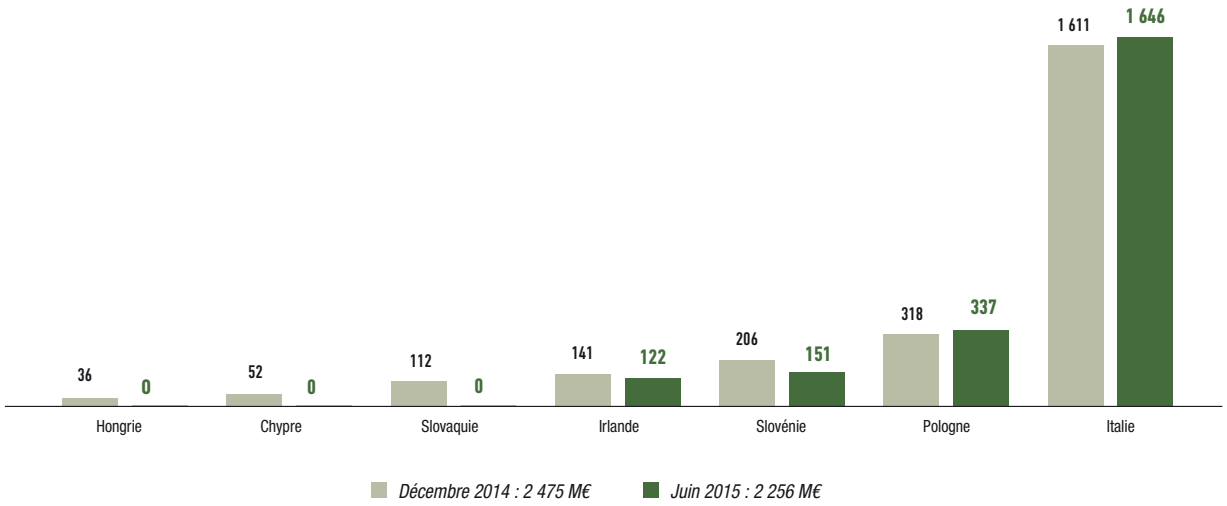

Ratings au 30 juin 2015

Pays	Note interne (1)
Italie	A- à BBB+
Slovénie (2)	BBB à BBB-
Pologne	A+ à A
Irlande	A- à BBB+

(1) Notation interne mise en équivalent notation agence.
(2) La note de la Slovénie a été upgradée à 3 le 17 juillet 2015, soit un équivalent [A- ;BBB+] selon l'échelle de correspondance de Natixis.

5.1.2.3.2. Collectivités et entreprises publiques et internationales

Les encours du portefeuille SPI se concentrent essentiellement sur les collectivités locales des États-Unis (États et comtés), du Japon (préfectures) et celles des pays européens (dont régions italiennes, cantons suisses, régions belges, communautés autonomes espagnoles, *etc.*).

Au 30 juin 2015, l'encours du portefeuille SPI est en diminution : il s'élève à 6,8 Md€ contre 6,9 Md€ au 31 décembre 2014. Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a continué de céder des lignes du portefeuille, selon les opportunités qui se présentaient. Des titres émis par des Communautés autonomes espagnoles ont notamment été vendus sur les marchés.

Répartition par note interne des expositions sur les collectivités et entreprises publiques et internationales

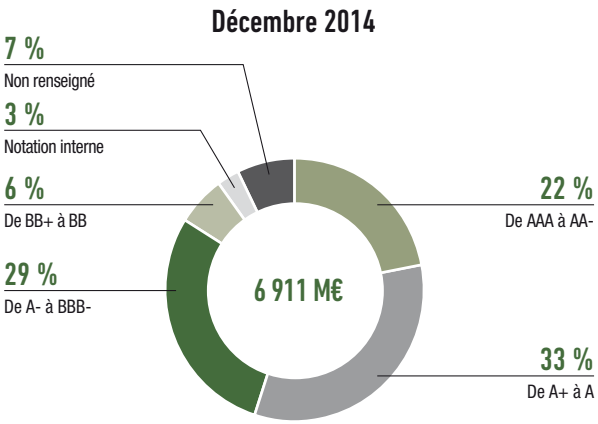

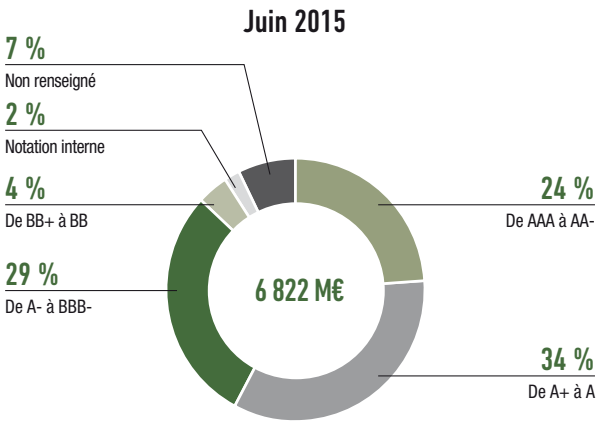

La plupart des lignes du portefeuille SPI de la Compagnie de Financement Foncier sont notées grâce à un modèle interne. La dernière campagne de notation ayant eu lieu à la fin de 2014, la distribution des encours par notation est sensiblement la même qu'au dernier arrêté comptable. Ainsi, environ 87 % des encours se trouvent être notés dans la catégorie « investissement » (note ≥ BBB-).

Les notations internes sont en moyenne aussi conservatrices que celles communiquées par les agences de notation.

5.1.2.4. SECTEUR BANCAIRE

Les expositions sur le secteur bancaire sont à 7,7 Md€, en baisse de 11,6 % sur le semestre.

Outre les opérations interbancaires classiques de couverture et les opérations intragroupe avec BPCE ou le Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier est exposée à des établissements financiers bénéficiant de la garantie de collectivités locales. Avec la cession, au cours du semestre, des titres émis par les Landesbank allemandes et autrichiennes, l'encours de ce sous-portefeuille a nettement diminué pour ne plus s'élever qu'à 726 M€ au 30 juin 2015 (contre 1 637 M€ six mois auparavant). Le portefeuille est désormais essentiellement composé de créances sur des banques cantonales suisses (dont ZKB pour une grande partie) qui bénéficient toutes de la garantie de leur canton d'appartenance.

5.2. Diversification des risques et risques de concentration

Synthèse de concentration sur les groupes de contreparties pour la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2015

(en millions d'euros)	Top 10	Top 20	Top 50	Top 100	Total
Souverain	5 456 [100 %]	5 456 [100 %]	5 456 [100 %]	5 456 [100 %]	5 456
Secteur public territorial (SPT) et habitat social	2 906 [13 %]	4 217 [19 %]	6 953 [31 %]	9 586 [42 %]	22 686
SPI	4 052 [59 %]	5 472 [80 %]	6 778 [99 %]	6 822 [100 %]	6 822 *
Financement spécialisé			n.s.		n.s.
Grandes entreprises			n.s.		n.s.

* *Ce montant regroupe l'exposition au Secteur public international de 6 349 M€ et l'exposition aux grandes entreprises à l'international de 473 M€.*

Ce tableau représente le poids des premières contreparties, respectivement les 10, 20, 50 ou 100 plus importantes dans l'exposition sur une catégorie donnée, hors intragroupe BPCE. Ce classement est réalisé sur les groupes de contrepartie et les expositions bilan et hors-bilan.

Les expositions directes sur les Souverains sont relativement concentrées (moins de 10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques États européens.

Les secteurs SPT et Habitat social présentent une concentration beaucoup moins élevée, ce qui contribue à la politique de diversification des risques.

6. Analyse de la sinistralité

6.1. Sinistralité

Couverture des risques de la Compagnie de Financement Foncier – synthèse

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données (soit un total bilan de 86,2 Md€ au 30 juin 2015) et d'autre part les taux de douteux observés, soit 1,5 % (1,3 % hors prêts aidés).

	Expositions au 30 juin 2015			Expositions au 31 décembre 2014		
Expositions risques *(en millions d'euros)*	**Bilan**	**Taux de douteux**	**Taux de douteux hors aidé**	**Bilan**	**Taux de douteux**	**Taux de douteux hors aidé**
TOTAL CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	**39 977**	**2,9 %**	**2,8 %**	**39 632**	**2,7 %**	**2,7 %**
Créances hypothécaires France (1)	32 039	3,6 %	3,6 %	32 309	3,4 %	3,3 %
Billets hypothécaires France et Belgique (2)	7 938	-	-	7 323	-	-
EMPRUNTEURS PUBLICS	**34 719**	**< 0,5 %**	**< 0,5 %**	**35 471**	**< 0,5 %**	**< 0,5 %**
Secteur public France	**24 997**	**< 0,5 %**	**< 0,5 %**	**25 436**	**< 0,5 %**	**< 0,5 %**
Habitat social	2 047	1,0 %	< 0,5 %	2 156	0,6 %	< 0,5 %
Secteur public territorial (SPT)	8 353	< 0,5 %	< 0,5 %	8 949	< 0,5 %	< 0,5 %
SPT L. 211-38 (3)	11 497	-	-	11 639	-	-
Souverain France	3 100	-	-	2 692	-	-
Partenariat public-privé (PPP)	**644**	**-**	**-**	**649**	**-**	**-**
Emprunteurs publics internationaux	**9 078**	**-**	**-**	**9 386**	**-**	**-**
Secteur public international (SPI)	6 349	-	-	6 474	-	-
Souverain international	2 256	-	-	2 475	-	-
Titres adossés à des créances bénéficiant de garanties d'États	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises du Secteur public	473	-	-	437	-	-
EXPOSITIONS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIALES EXTINCTIVES (RÉSULTANT DU TRANSFERT LÉGAL 10-1999) (4)	**104**	**74,1 %**	**13,0 %**	**109**	**72,2 %**	**12,0 %**
EXPOSITIONS SECTEUR BANCAIRE	**7 653**	**-**	**-**	**8 653**	**3,0 %**	**3,0 %**
Dont banques garanties souverain ou assimilé	726	-	-	1 637	16,1 %	16,1 %
Dont autres banques	327	-	-	416	-	-
Dont L. 211-38 VR (5)	6 600	-	-	6 600	-	-
TOTAL EXPOSITION RISQUE	**82 453**	**1,5 %**	**1,4 %**	**83 865**	**1,7 %**	**1,6 %**
Divers régul. et autres actifs (6)	3 781	-	-	4 084	-	-
TOTAL	**86 234**	**1,5 %**	**1,3 %**	**87 949**	**1,7 %**	**1,5 %**

(1) La ligne « créances hypothécaires France » comporte en fait un encours limité (65 M€ au 30 juin 2015 et 67 M€ au 31 décembre 2014) de créances néerlandaises.
(2) Dont BH Belgique pour 721 M€.
(3) Dont 94 M€ L. 211-38 avec des Caisses d'Épargne et 134 M€ avec des Banques Populaires.
(4) Dont 81 M€ bénéficiant de la garantie d'Etat et présentant un taux de douteux de 91 %.
(5) Les prêts court terme garantis par nantissement d'actif.
(6) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Sur les créances hypothécaires directes et sous-jacentes de billets hypothécaires, le ratio « créances douteuses/encours » (hors secteur aidé) s'établit à 2,8 %, contre 2,7 % à fin décembre 2014.

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

Le taux de douteux associé aux banques garanties souverain ou assimilé était de 16,1 % au 31 décembre 2014 suite au passage en douteux du dossier HETA. Ces créances ont été cédées en intégralité lors du 1er semestre 2015 ce qui explique un taux de douteux nul au 30 juin 2015.

L'ensemble du portefeuille d'actifs sélectionnés est couvert par des garanties hypothécaires de premier rang complétées par des protections complémentaires (51 % des créances hypothécaires sur Particuliers sont garanties par le FGAS), limitant d'autant le risque de perte finale.

6.2. Charge du risque

(en millions d'euros)	30/06/15	31/12/14
Coût du risque individuel (A)	3,12	- 126,27
Provisions collectives (B)	0,56	- 1,55
Coût du risque (A+B)	**3,68**	**- 127,82**
Charge du risque PNB (C)	- 3,10	- 12,75
NET (A + B + C)	**0,58**	**- 140,57**

Au 30 juin 2015, la charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à + 0,58 M€. Le niveau du coût du risque sur la base individuelle s'établit à 3,12 M€. Sur la base collective, la reprise nette s'élève à + 0,56 M€.

Le coût du risque s'explique principalement par la cession des titres émis par HETA Asset Resolution AG. Hormis cette opération, le coût du risque (- 8,5 M€) est en baisse (- 13,84 M€ au 30 juin 2014).

7. Techniques de réduction des risques

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 51 % des encours hypothécaires Particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les Particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, elle bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31 décembre 2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure devraient générer une pondération liée à la garantie hypothécaire des crédits concernés. Néanmoins, en application de la convention entre la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier et la SGFGAS, elles bénéficient d'une pondération à 0 %.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement : Crédit Logement est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français.

Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficiaient d'une pondération Bâle III de 50 % jusqu'au troisième trimestre 2014. Depuis le quatrième trimestre 2014, les expositions cautionnées par Crédit Logement sont pondérées à 35 % conformément aux normes BPCE.

S'agissant des garanties réelles immeubles, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède régulièrement à une réévaluation fine des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

Le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ou les autres entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) prévoit explicitement une résolution de la cession en cas de non-conformité des créances acquises.

7.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles

Les modes d'évaluation et les méthodes de réexamen sont décrits de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 154 à 162).

7.2. Effet des techniques de réduction des risques de crédit

Sur les prêts aux Particuliers en direct, conformément à la réglementation des sociétés de crédit foncier, 100 % des encours sont couverts soit par des sûretés personnelles éligibles au dispositif Bâle II de réduction des exigences en capital réglementaire (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires…), soit par des hypothèques de premier rang ou équivalent.

Sur les 32,1 Md€ de créances en direct sur Particuliers couvertes par des hypothèques de premier rang ou équivalent (privilège [1] de prêteur de deniers), 14,5 Md€ bénéficient également d'une sûreté personnelle.

PRÉCISIONS SUR LE SEGMENT DES PARTICULIERS

Le tableau suivant présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des Particuliers au titre du COREP.

Couverture des encours de créances de prêts détenus en direct aux Particuliers

Dispositifs *(en millions d'euros)*		Particuliers 30/06/15	Particuliers 31/12/14 [4]
Dispositifs réglementés	FGAS (100 % – garantie de l'État)	16 301	15 992
	Secteur aidé (garantie de l'État)	53	77
Sociétés de cautions mutuelles	Crédit Logement [1]	723	873
	CRESERFI [2]	464	503
Organismes financiers internationaux	Garantie publique européenne indirecte [3]	65	67
A – Créances garanties par des sûretés personnelles en complément de la couverture d'hypothèques ou équivalent		17 606	17 512
B – Créances couvertes par des hypothèques de 1er rang ou équivalent (PPD)		14 526	15 217
(A + B) sûretés + hypothèques 1er rang		32 133	32 729
C – Encours créances hypothécaires France		32 133	32 729
POURCENTAGE D'ENCOURS DE CRÉANCES AVEC GARANTIES (ÉLIGIBLES BÂLE II) RAPPORTÉS AU TOTAL DES ENCOURS [(A+B)/C]		**100 %**	**100 %**

Source : COREP – arrêté 30 juin 2015, exposition incluant les engagements hors-bilan (hors billets hypothécaires).

(1) Crédit Logement : établissement noté Aa3 selon Moody's. Les prêts cautionnés par Crédit Logement bénéficient en outre d'une promesse d'affectation hypothécaire.

(2) CRESERFI : organisme de caution mutuelle des fonctionnaires. Les prêts cautionnés par le CRESERFI bénéficient en outre d'une hypothèque de premier rang.

(3) Garantie publique européenne indirecte : 65 M€ de garantie NHG (État néerlandais) sur le portefeuille GMAC.

(4) Données 2014 retraitées en tenant compte de l'avenant à la convention existante entre la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier et la SGFGAS.

7.3. Compensation des éléments de hors-bilan

La compensation des éléments de hors-bilan est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 163).

(1) Privilège : la nature même de la créance donne à un créancier d'être préféré à d'autres créanciers.

8. Recommandations du Forum de stabilité financière (FSF)

Dans son rapport du 7 avril 2008, le *Financial Stability Forum* (Forum de stabilité financière – FSF) – G7 a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation. Le FSF demandait ainsi à ce que la communication financière des établissements financiers soit renforcée.

Dans ce cadre, la Compagnie de Financement Foncier indique qu'au 30 juin 2015 elle ne détient aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO *(Collateralized Debt Obligation)* ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS *(Commercial Mortgage-Backed Securities)* ;
- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'expositions directes sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille. La Compagnie de Financement Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un premier recours sur une contrepartie autre que la société *monoline*. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature Secteur public, accordés soit directement à un État souverain soit à une collectivité locale ou à un établissement public. Au 30 juin 2015, la répartition globale du portefeuille rehaussé par note des sous-jacents est la suivante (nominal, en M€) :

Notation intrinsèque avant rehaussement

30/06/15 **Nominal** *(en millions d'euros)*

Rehausseur	Note du rehausseur	AA	A	BBB	*Non Investment grade*	Non dispo	Total	%
AMBAC	Non Disponible		13				13	1 %
CIFG	Non Disponible			127			127	8 %
FGIC	Non Disponible					120	120	7 %
AGMC [1]	A		1 018	145			1 163	71 %
MBIA [2]	A-		95			119	214	13 %
TOTAL			**1 126**	**272**	**-**	**239**	**1 637**	
%			**69 %**	**17 %**	**-**	**14 %**		**100 %**

(1) Notation de Assured Guaranty Municipal Corp (pour FSA).
(2) Notation de National Public Finance Guarantee Corp (pour MBIA).

Ces engagements de financement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et ils constituent une sûreté complémentaire à l'actif en portefeuille. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan de la Compagnie de Financement Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge). La note Bâle II du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi Standard & Poor's, Moody's et Fitch au 30 juin 2015. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date.

Compte tenu des restructurations ayant affecté le secteur des *monolines*, la note retenue pour les titres rehaussés à l'origine par FSA est désormais celle d'Assured Guaranty Municipal Corp. Ce rehausseur était noté A2 (Moody's) et AA (Standard & Poor's) au 30 juin 2015. De la même façon, les titres rehaussés par MBIA se voient désormais affecter la notation de National Public Finance Guarantee Corporation (notés A3 par Moody's et AA- par Standard & Poor's au 30 juin 2015), l'entité garantissant désormais les collectivités locales nord-américaines.

Les 14 % non renseignés ne disposent pas de notation Bâle II intrinsèque mais sont appréciés par la Compagnie de Financement Foncier comme appartenant à la catégorie *investment grade* (soit ≥ BBB-).

9. Risques de marché et de gestion de bilan

9.1. Organisation du suivi des risques ALM, méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 165 à 166).

9.2. Suivi du risque de liquidité

9.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au cours du 1er semestre de l'année 2015, la Compagnie de Financement Foncier a émis 5,4 Md€ d'obligations foncières.

La Compagnie de Financement Foncier dispose également d'une faculté de mobilisation de ses actifs (article L. 513-2 du Code monétaire et financier). Cette faculté se traduit par la disponibilité d'un gisement d'actifs éligibles aux opérations de la BCE de 15 Md€ après *haircut* et contrainte de surdimensionnement en tenant compte des mesures transitoires de la Banque de France du 9 février 2012.

Au cours du 1er semestre 2015, cette faculté n'a pas été utilisée par la Compagnie de Financement Foncier.

9.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique, le suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le *gap* de liquidité statique, avec prise en compte des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans.

Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et d'un suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, une partie de ses actifs, les valeurs de remplacement, est constituée de placements sûrs et liquides, comme l'impose la loi sur les sociétés de crédit foncier. Au 30 juin 2015, la Compagnie de Financement Foncier détient pour 6,85 Md€ de valeurs de remplacement constituées principalement de L. 211-38 auprès de BPCE pour 6,6 Md€ intégralement collatéralisés. Le solde de la trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est principalement constitué de dépôts auprès de la Banque Centrale pour 1,97 Md€ au 30 juin 2015.

9.2.3. RESPECT DES LIMITES

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité au 30 juin 2015 de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 8 833 %.

PRÉVISION DE TRÉSORERIE À 180 JOURS

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément au ratio créé par le décret du 23 février 2011 [(article R. 515-7-1 modifié par le règlement du 3 novembre 2014 (article R. 513-7)].

Selon l'arrêté du 26 mai 2014, la prévision de la liquidité à 180 jours est désormais transmise pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR.

LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

En application du référentiel BPCE, la limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources est suivie par la Compagnie de Financement Foncier :

- 0 à 3 ans : 85 % ;
- 3 à 6 ans : 70 % ;
- 6 à 10 ans : 55 %.

En supplément, pour assurer une anticipation de la gestion de la liquidité, un niveau de référence validé par le Comité des risques a été fixé sur le ratio d'observation en liquidité statique comme suit :

- 0 à 3 ans : 90 % ;
- 3 à 6 ans : 75 % ;
- 6 à 10 ans : 60 %.

Au cours du 1er semestre, la Compagnie de Financement Foncier a respecté cette limite et le niveau de référence.

INDICATEUR DE CONGRUENCE

L'arrêté du 26 mai 2014 a introduit le calcul d'un indicateur de congruence.

Il exige que les actifs éligibles, considérés à concurrence des passifs privilégiés compte tenu d'un ratio de surdimensionnement minimum réglementaire de 105 %, aient une durée de vie moyenne n'excédant pas de 18 mois celles des passifs privilégiés. Le calcul est transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR.

Sans restreindre les actifs éligibles à hauteur de la contrainte liée au ratio de surdimensionnement réglementaire, l'écart de durée de vie moyenne au 30 juin 2015 est de 5,0 mois.

ÉCART DE DURÉE DE VIE ACTIF/PASSIF

La Compagnie de Financement Foncier s'est également engagée à ne pas dépasser un écart de durée de vie moyenne de 2 ans entre l'ensemble de ses postes d'actif et de passif. Au 30 juin 2015, cette règle est respectée avec un écart de 0,9 an.

Le passif prend en compte pour les fonds propres et le titre super subordonné une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis et pour les autres passifs non privilégiés leur durée contractuelle.

Au sein des actifs, les valeurs de remplacement sont retenues pour leur durée contractuelle. Les billets hypothécaires ainsi que les prêts du Secteur public mobilisés sous L. 211-38 sont traités en transparence.

PLAN DE COUVERTURE DES RESSOURCES PRIVILÉGIÉES

Cet indicateur a été introduit par l'arrêté du 26 mai 2014. L'établissement assujetti définit, selon ses caractéristiques propres, le plan trimestriel de couverture des ressources privilégiées qu'il appliquerait dans l'hypothèse où il cesserait d'émettre des passifs privilégiés. À ce titre, la Compagnie de Financement Foncier déclare, à la date de situation et sur un pas trimestriel jusqu'au remboursement de la dernière ressource privilégiée, les éléments suivants :

- éléments d'actifs venant en couverture des ressources privilégiées ;
- titres et valeurs sûrs et liquides relevant de l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier ;
- trésorerie générée par l'ensemble des actifs inscrits au bilan et les passifs privilégiés ;
- ressources privilégiées.

Le calcul du niveau de couverture tient compte des hypothèses de remboursement anticipé et d'un taux de perte finale sur les actifs. Le plan est transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR.

Au 30 juin 2015, sur l'ensemble de la période d'observation, le niveau de couverture des passifs privilégiés par les actifs est largement excédentaire.

9.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

9.3.1. MODALITÉS DE GESTION

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 167).

9.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 167).

9.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU *GAP* DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation. Ces impasses mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
10-15 ans *	10 %

* *Le Comité de gestion de bilan du 24 février 2015 a décidé de fixer à 15 ans l'horizon d'observation maximale du gap de taux statique.*

Le *gap* de taux s'est creusé au 2nd trimestre 2015 pour atteindre 2,45 % du bilan projeté à 18 mois, soit un niveau légèrement supérieur à la limite fixée à 2 % à moins de 2 ans. Cette évolution est due essentiellement au niveau de remboursement anticipé des prêts immobiliers plus élevé au 1er semestre 2015 que l'hypothèse initialement utilisée pour couvrir le risque. Le risque complémentaire a été couvert et le dépassement de limite régularisé début juillet 2015.

LIMITE ASSOCIÉE À LA VALEUR ACTUELLE NETTE (VAN) DES FONDS PROPRES (INDICATEUR BÂLE II)

Cet indicateur mesure la sensibilité de la Valeur actuelle nette des positions de transformation à une translation uniforme de 200 pb de la courbe des taux rapportée au montant des fonds propres avec une limite à 20 %. Dans cet indicateur, les fonds propres sont amortis sur 20 ans.

Au cours du 1er semestre, la Compagnie de Financement Foncier a respecté cette limite.

9.4. Suivi du risque de change

Un risque de change existe dès lors que la valeur en euro des actifs ou des passifs du bilan du groupe Crédit Foncier libellés en devises étrangères pourrait être affectée négativement suite à une évolution des cours de change.

Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un *swap* de devise, d'un *swap* de change ou d'un emprunt à terme.

Les écarts individuels font l'objet d'un suivi par la Direction des risques du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois, par devise et par cumul de devises.

En matière de risque de change, le référentiel BPCE prévoit que la position de change spot par devise soit limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

Au regard de ses expositions, la Compagnie de Financement Foncier s'est fixée une limite interne supplémentaire correspondant à la contre-valeur de 5 M€, toutes devises confondues, et de 3 M€ par devise.

Le respect de la limite est suivi en Comité de gestion de bilan et en Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

Au cours du 1er semestre, la Compagnie de Financement Foncier a respecté cette limite.

10. Risques opérationnels

10.1. Dispositif général

Le dispositif général est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 169).

10.2. Gouvernance

La gouvernance est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 169).

10.3. Environnement de gestion

10.3.1. RÉSEAU DE GESTION

Le réseau de gestion est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 169).

10.3.2. MÉTHODES ET OUTIL

La méthode repose sur quatre piliers qui s'intègrent dans une approche itérative et interactive :

- cartographie des événements de risque opérationnel : identification et évaluation faites par chaque métier de sa vulnérabilité aux principaux risques opérationnels. L'évaluation repose sur la détermination de la récurrence du risque et des impacts financiers potentiels, mais aussi sur le recensement des dispositifs préventifs, existants ou à mettre en place, pour maîtriser et réduire l'impact de ces risques. La cartographie doit être actualisée à chaque modification des processus et de l'organisation et *a minima*, une fois par an ;
- déclaration des incidents dans une base de données dédiée : alimentation de la base des incidents par le réseau de gestion, au fur et à mesure de leur apparition et de leur évolution ; suivi des plans d'actions correctifs ; analyse de l'évolution des expositions au risque et des pertes résultantes ;
- mise en place d'indicateurs (KRI – *Key Risks Indicators*) sur les principales zones de risque, alertant de l'entrée probable dans une phase critique ;
- mise en place de plans d'actions relatifs aux incidents graves ou dont la répétition doit être évitée, aux risques les plus importants et aux KRI se situant durablement au-dessus d'un seuil de criticité.

L'ensemble de ces données est stocké dans la base commune déployée au sein du groupe Crédit Foncier (PARO).

Le groupe Crédit Foncier dispose également *via* l'outil PARO d'éléments de *reporting*.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le groupe Crédit Foncier applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II.

10.4. Organisation de la continuité d'activité

L'organisation de la continuité d'activité est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 169).

10.5. Le risque informatique

Le risque informatique est décrit de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 170).

10.6. Les assurances

Les assurances sont décrites de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 170).

10.7. Les risques juridiques

Les litiges sont décrits de manière détaillée au sein du Document de référence 2014 (p. 170). Ils n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du 1er semestre 2015.

11. Risque de règlement

Le risque de règlement n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2014 (p. 171).

12. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité n'a pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2014 (p. 171 à 173).

Éléments juridiques

1. ORGANES D'ADMINISTRATION 71

2. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 72

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES 72

TABLE DE CONCORDANCE AMF 73

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du 1er semestre 2015. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2014 (enregistré sous le numéro de dépôt D.15-0329) restent en vigueur.

1. Organes d'administration

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2015 et adresses professionnelles de ses membres.

M. Bruno DELETRÉ

Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2013

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998

Président du Conseil d'administration du 18 décembre 1998 au 25 juin 1999

Directeur général du 25 juin 1999 au 16 mai 2001

Directeur général délégué du 16 mai 2001 (suite à la promulgation de la loi NRE) au 17 mai 2002

Directeur général depuis le 17 mai 2002 (suite à dissociation de la présidence et de la Direction générale)

Démission du mandat de Directeur général le 4 septembre 2006

Président du Conseil d'administration du 31 juillet 2007 au 18 décembre 2013

Directeur général depuis le 14 décembre 2007

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Mme Sandrine GUÉRIN

Directeur général délégué depuis le 15 octobre 2001

Administrateur depuis le 25 mars 2002

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Crédit Foncier de France représenté par M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 décembre 1998

4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

BPCE représenté par M. Olivier IRISSON

Administrateur depuis le 28 mars 2011

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris

Mme Christine FABRESSE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon – 254, rue Michel Teule – 34184 Montpellier Cedex 4

M. Cédric MIGNON

Administrateur depuis le 25 mars 2014

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris

M. Pascal CHABOT

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Ile-de-France
26-28, rue Neuve-Tolbiac – 75633 Paris Cedex 13

M. Dominique GARNIER

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10, quai de Queyries – 33072 Bordeaux Cedex

M. Francis DELACRE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire du Nord
847, avenue de la République – 59700 Marcq-en-Baroeul

M. Jean CHEVAL

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Natixis – 30 avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours du 1er semestre 2015

Il n'y a pas eu de mouvement au sein du Conseil d'administration au cours du 1er semestre 2015.

Scission du Comité d'audit et des risques

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 transposant en droit français la directive CRD IV, le Conseil d'administration du 10 juin 2015 a décidé d'instituer un Comité d'audit et un Comité des risques distincts.

La composition des deux comités est la suivante :

Comité d'audit :

Crédit Foncier de France représenté par M. Éric FILLIAT, administrateur et Président

BPCE, représenté par M. Olivier IRISSON, Administrateur

Mme Christine FABRESSE, Administrateur

M. Dominique GARNIER, Administrateur

Comité des risques :

Crédit Foncier de France représenté par M. Éric FILLIAT, Administrateur et Président

BPCE, représenté par M. Olivier IRISSON, Administrateur

Mme Christine FABRESSE, Administrateur

M. Dominique GARNIER, Administrateur

M. Pascal CHABOT, Administrateur

2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Assemblée générale mixte du 28 mai 2015.

L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2014 (p. 194).

3. Informations générales

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

La Société n'a enregistré aucun événement récent pouvant, dans une mesure importante, modifier l'évaluation de sa solvabilité. Les émissions effectuées par la Compagnie de Financement Foncier au cours du 1er semestre 2015 sont en ligne avec le besoin de financement de l'année.

TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement d'une façon négative sur les perspectives de la Société.

CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 25 août 2015, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de la présente actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 30 juin 2015, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2014 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0329 en page :
1.	**Personnes responsables**		
1.1.	Personnes responsables des informations	48	206
1.2.	Déclaration des personnes responsables	48	206
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**		
2.1.	Identification des Contrôleurs légaux		203
2.2.	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques		203
3.	**Informations financières sélectionnées**		
3.1.	Informations financières		10-12
3.2.	Informations financières pour les périodes intermédiaires	4-5	n.a.
4.	**Facteurs de risque**	**12-13 ; 51-68**	**34-37 ; 49-54 ; 132-173**
5.	**Informations concernant l'émetteur**		
5.1.	Histoire et évolution de la société		
5.1.1.	• Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		189 ; 197
5.1.2.	• Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		192
5.1.3.	• Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		190 ; 197
5.1.4.	• Siège social et forme juridique de l'émetteur		189 ; 196-197
5.1.5.	• Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	72	202
5.2.	Investissements	n.a.	n.a.
6.	**Aperçu des activités**		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	• Principales catégories de services fournis	3	5 ; 39-40
6.1.2.	• Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.
6.2.	Principaux marchés	3 ; 7-9	26-33 ; 38-39
6.3.	Position concurrentielle	5	5-9
7.	**Organigramme**		
7.1.	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	3-4	13 ; 204-205
7.2.	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	3-4	193 ; 204-205

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2014 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0329 en page :
8.	**Information sur les tendances**		
8.1.	Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	72	202
8.2.	Événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	72	54 ; 202
9.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**n.a.**	**n.a.**
10.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance**		
10.1.	Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la société	71	62-71 ; 183 ; 187-188
10.2.	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	72	172 ; 202
11.	**Organes d'administration et de direction**		
11.1.	Informations sur le Comité de l'audit		
11.1.1.	• Nom des membres et résumé du mandat	71	176
11.2.	Gouvernement d'entreprise	71	174-183
12.	**Principaux actionnaires**		
12.1.	Détention, contrôle	3-4	193 ; 202
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	72	n.a.
13.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats**		
13.1.	Informations financières historiques		
13.1.1.	• Bilan	14	73
13.1.2.	• Hors-bilan	15	74
13.1.3.	• Compte de résultat	16	75
13.1.4.	• Tableau des flux de trésorerie	45-46	120-121
13.1.5.	• Méthodes comptables et notes explicatives	17-46	76-122
13.1.6.	• Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes	47	123-124
13.1.7.	• Informations financières historiques :		
13.1.7.1.	• Comptes individuels annuels		73-122
13.1.7.2.	• Rapport des Contrôleurs légaux		123-124
13.2.	États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1.	• Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	123-124 ; 154
13.3.2.	• Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	n.a.	154-156 ; 174-183
13.3.3.	• Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.4.	Date des dernières informations financières		
13.4.1.	• Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2014 (1)	Document de référence 2013

(1) En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le document de référence n° D.15-0329 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2015, sont incorporés par référence dans le présent document.
Les chapitres du document de référence n° D.15-0329 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit de ce Document de référence.

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2014 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0329 en page :
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres	14 - 46	n.a
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	67	170 ; 202
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
13.7.1.	• Déclaration	72	202
14.	**Informations complémentaires**		
14.1.	Capital social		
14.1.1.	• Montant du capital souscrit	32	193 ; 197- 198
14.2.	Actif constitutif et statuts		
14.2.1.	• Registre et objet social		188-192 ; 196-201
15.	**Contrats importants**		
15.1.	• Conventions réglementées		190
16.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**		
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		154-156
16.2.	Attestation		154
17.	**Documents accessibles au public**		
17.1.	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	Deuxième de couverture	192 ; 211

Information requise par le rapport financier semestriel	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :
Attestation du responsable du document	48
Rapport de gestion	7-13
Comptes semestriels	14 - 46
Rapport des commissaires aux comptes	47

Contacts

Compagnie de Financement Foncier

4, quai de Bercy

94224 Charenton-le-Pont Cedex

Information financière :

bal-comfi@creditfoncier.fr

Relations investisseurs :

ir@foncier.fr

Les rapports annuels, semestriels, *reportings* trimestriels sur la qualité des actifs financés et *reportings* label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

4 quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex
Tél. : +33 (0)1 57 44 92 05 - **foncier.fr**

GROUPE BPCE

COMPAGNIE DE
FINANCEMENT FONCIER